

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2017

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux-mille-dix-sept le mercredi 25 janvier à 19 heures précises, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués le 22 décembre 2016, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, Jacqueline BELHOMME.

Étaient Présents :

Mme Catherine MARGATE - M. Serge CORMIER - Mme Catherine PICARD
M. Dominique CARDOT - Mme Fatiha ALAUDAT - M. Gilbert METAIS
Mme Corinne PARMENTIER - M. Rodéric AARSSE - M. Gilles CLAVEL - M. Antonio OLIVEIRA
Mme Sonia FIGUERES - Mme Monique ZANATTA - Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN
M. Didier GOUTNER - Mme Mireille MOGUEROU - Mme Joëlle LARRERE
Mme Jocelyne BOYAVAL – Mme Sophie HOURDIN - M. Thierry NOTREDAME
Mme Patricia CHALUMEAU - Mme Annick LE GUILLOU - Mme Bénédicte IBOS
M. Frédéric SACONNET - M. Kamel SI BACHIR - M. Jean-Renaud SEIGNOLLES
Mme Anne-Karin MORDOS - M. Pierre-François KOEHLIN - M. Saliou BA - M. Michaël ORAND
Mme Emmanuelle JANNES - Mme Frédérique PERROTTE - M. Fabien CHEBAUT
M. Stéphane TAUTHUI

Mandats donnés :

Mme Vanessa GHIATI mandate M. Dominique CARDOT
M. Farid BEN MALEK mandate Mme Catherine PICARD
M. Thibault DELAHAYE mandate M. Gilbert METAIS

Absents excusés :

Mme Léonore TOPELET

- Secrétaire de séance : Mme ZANATTA en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

* * * * *

Mme la Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rendre un hommage à Pierre Avril qui les a quittés dimanche 15 janvier à l'âge de 69 ans après avoir lutté dignement et avec courage contre la maladie qui le rongait et qui le faisait souffrir.

Conseiller municipal de 2008 à 2014, il a siégé dans cette salle aux côtés des élus qui, bien entendu, ont apporté leur soutien et leur solidarité à sa femme, Marie-Christine, et à son fils, Jordan. Les membres du Conseil ont participé à l'hommage qui lui a été également rendu au Père Lachaise et l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure au cimetière parisien de Bagneux. Mme la Maire propose de lui rendre hommage ce soir en évoquant quelques souvenirs. Elle cède la parole à Catherine Margaté, qui était Maire durant la mandature de Pierre, et à Antonio, son ami, qui a souhaité dire quelques mots, avant d'observer une minute de silence.

Mme Margaté donne lecture de cet hommage :

« C'est avec une profonde tristesse que j'évoque la mémoire de Pierre qui été élu de Malakoff de 2008 à 2014, Conseiller municipal délégué à la voirie, aux stationnements et aux déplacements. Vous le savez tous, voirie, stationnements et déplacements sont des sujets du quotidien d'une ville mais des sujets essentiels à bien traiter pour son cadre de vie et son aménagement. Des sujets sensibles pour les habitants et qui suscitent parfois des passions démesurées, des sujets aussi pour un Maire où il est bien commode d'avoir un élu pour dire aux habitants « Vous avez un problème, demandez à Pierre Avril ».

Pierre a initié, suivi un nombre impressionnant de dossiers jusqu'à leur réalisation : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, introduction, promotion de Vélib' et Autolib', maillage de la ville en pistes cyclables, requalification des rues et des places, participation à de multiples comités de pilotage, groupes de travail avec des partenaires, des collectivités territoriales, des services de l'État et bien d'autres. Que de réunions et de débats où Pierre, infatigable, était apprécié de tous ! Pierre aimait sa ville, il aimait sa responsabilité d'élu, toujours prêt à s'impliquer, à faire avancer des solutions. Membre à part entière de notre municipalité aux fortes valeurs de solidarité et de vivre-ensemble, il a mis son intelligence politique au service de l'intérêt général et il défendait les intérêts de Malakoff, cette ville à laquelle il était tant attaché.

Pierre n'était pas dans le paraître, la mise en valeur de lui-même ; quand il parlait, il parlait au nom de Malakoff et je crois qu'il en était très fier. Il était performant dans les réunions, les visites de quartier, les rencontres au plus près des habitants, confronté parfois à des demandes contradictoires. Là aussi, son écoute, sa disponibilité à aller sur le terrain faisaient merveille, j'étais toujours assurée qu'il arriverait à concilier les uns et les autres pour la solution la plus judicieuse.

Pierre aimait les gens, le dialogue, il aimait et respectait le personnel municipal et était très estimé des cadres et des agents municipaux de son secteur. Nous étions tous les deux en totale confiance mutuelle, et sur tous les dossiers importants de la ville il était d'un avis précieux avec des convictions fortes qu'il savait affirmer sur l'environnement, la priorité aux déplacements doux, aux transports en commun. Il a été un de ceux qui ont fait avancer au concret notre ville dans la voie du développement durable. Pierre est un élu qui a beaucoup compté pour Malakoff, il a beaucoup compté pour moi et j'ai aimé travailler avec lui. Je crois me faire l'interprète de nombreux élus de l'ancienne mandature et de l'actuelle pour lui rendre cet hommage mérité. »

M. OLIVEIRA donne lecture de son hommage à Pierre Avril :

« Pierre était un sportif passionné de rugby et féru de technique, de tactique et de fraternité. Il pouvait en parler des heures. Il a joué comme 3^e ligne à Orsay et sa vie a toujours été un match. Sa carrure de rugbyman, que beaucoup de citoyens de Malakoff connaissaient, ainsi que son pas déterminé, sûr de son chemin, étaient sa signature. Sa silhouette va nous manquer. Le poste de numéro 8 que tu occupais est « le plus souvent tenu par un joueur d'expérience et de grande taille possédant assez de recul et d'autorité pour orienter le travail de ses équipiers au cours des mêlées ». C'était un peu ta manière de fonctionner. « Il existe plusieurs façons de jouer à ce poste suivant le reste des avants et le jeu que l'on veut produire. Sinon, le 8 peut se permettre d'anticiper les déplacements adverses pour intervenir plus loin des phases de combat. » Je reconnais là ton rôle d'organisateur et d'historien car tu prenais souvent appui sur le passé pour le conforter au présent et, toujours, penser au coup d'après. « Excellents plaqueurs, leurs interventions sont redoutées. Ainsi, certains joueurs peuvent être amenés à chercher à plaquer ou contrer immédiatement le demi d'ouverture pour tuer l'attaque dès son lancement. » Nous en avons passé des heures à parler de

stratégie électorale et même dans des situations compliquées, tu ne pensais qu'à la victoire afin que nos idées progressent. À la Mairie tu étais connu pour ta rigueur dans le suivi des dossiers. Dans les très, très nombreux courriers que tu as envoyés, il y avait cette rigueur et ce souci du détail, cette détermination à expliquer au mieux et, après ton déplacement sur place, en ayant pris des photos, ta réponse qui ne soulevait jamais aucune contestation.

Pour la Mairie tu as suivi deux dossiers phares, Vélib' et Autolib', tu as d'ailleurs été vice-président de ce dernier syndicat. Ces projets innovants, complexes, impliquaient une collaboration avec la Ville de Paris. Combien d'heures as-tu passées sur ces dossiers ? Je ne saurais le dire, mais certainement des dizaines. Ton engagement dans la cité était entier et total au service des habitants. Tu étais un élu de terrain et de conviction. Les « encombrants », ce dossier qui empoisonne la vie de tout élu à la voirie, tu l'avais pris à bras-le-corps. Tu rêvais d'instaurer une civilité mais j'ai le souvenir de quelques photos que tu prenais et qui te mettaient hors de toi. Combien de fois nous avons un courriel en pleine nuit qui finissait par nous prendre du temps pour te répondre !

Par ailleurs, dans le rugby professionnel, « les numéros 8 puissants arrivant à eux seuls à passer la ligne d'avantage en résistant à des plaquages sont particulièrement appréciés également ». Tu es de la lignée d'un Sébastien Chabal avec ce côté rouleau compresseur. Il faut y aller, tu fonces et tu ne te poses pas de question car l'objectif est toujours le même, faire progresser nos idéaux socialistes.

J'ai oublié ton public qui t'était acquis d'avance, ta famille. Ta femme qui t'apportait la sérénité, ton fils, Jordan, que tu encourageais dans ses choix professionnels, et tes belles-filles que tu considérais comme tes filles et qui t'apportaient la joie des petits-enfants. Ce public-là a toujours été un noyau fort car il te galvanisait par leurs encouragements et leurs conseils. Toujours là pour te relever lorsqu'un adversaire te faisait un croche-pied dans le dos car tu savais les éviter, seul, comme un roc. Tes amis, que tu rencontrais souvent autour d'une bonne table et d'une bonne bouteille où tu nous faisais souvent une dissertation d'œnologie. On a même créé à quelques-uns « Au bon cru de Malakoff » où, épris de féminisme, nous n'avons mis à sa tête que des femmes. Tu m'as fait penser à plusieurs reprises de relancer cette association car nous pensions qu'il y avait encore de la place dans nos tissus associatifs de Malakoff. Ces derniers temps nos repas semestriels me manquaient ainsi qu'à Bernard, mais la maladie rôdait autour de toi. Nos repas consistaient à échanger, à rire, à s'amuser et à argumenter sec car nous n'étions pas tous les jours d'accord. Mais notre ligne rouge, c'était la fraternité, et nos convictions socialistes, que nous pouvions et avons le droit de changer la vie. Quel bel héritage tu nous laisses ! Une méthodologie, toujours soudés dans l'adversité, et cette part de fraternité afin de garder le cap quand le bateau tangue. Épris de liberté, d'égalité et de fraternité, tu as apporté ta petite pierre à l'édifice avec la laïcité comme étendard. Ta vie a été un match, tu as gagné des parties et nous avons gagné ensemble certaines parties. Tu nous laisses un peu orphelin car tu es parti dans la dignité par la voie que tu as choisie. Salut Pierre, tu nous manqueras. »

Les membres du Conseil Municipal se lèvent et observent une minute de silence à la mémoire de Pierre Avril.

Mme la Maire annonce également le décès de Michel Romeuf, employé communal, gardien de square et décédé au début de la semaine précédente à l'âge de 52 ans. Au nom du Conseil Municipal les condoléances ont été transmises à sa famille. Michel Romeuf sera incinéré vendredi 27 janvier et le dépôt de l'urne se fera le même jour à 13 h 30 au cimetière de Cachan pour ceux et celles qui voudraient participer à ses obsèques.

* * * * *

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Mme la Maire demande aux élus d'exprimer leurs remarques ou leurs questions sur le procès-verbal du 30 novembre 2016.

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 novembre 2016.

* * * * *

DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE VOTE SANS DÉBAT

Les délibérations ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

ACTION SPECIALE :

1) Convention relative à l'attribution de subvention de fonctionnement fonds locaux à intervenir avec la Caisse d'Allocation Familiale des Hauts-de-Seine

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention relative à l'attribution de subvention de fonctionnement fonds locaux à intervenir avec la Caisse d'Allocation Familiale des Hauts-de-Seine ; et autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

BATIMENTS COMMUNAUX :

2) Affectation de la réserve parlementaire 2017 de Madame la Sénatrice aux travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle familiale Léo Ferré sise 60 Boulevard du Charles-de-Gaulle à Malakoff

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle familiale Léo Ferré sise 60 Boulevard du Charles-de-Gaulle à Malakoff.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires auprès Ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire, en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation de ces travaux. Madame la Maire est également autorisée à signer tout document afférent à cette demande.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires auprès de tous les organismes possibles pouvant financer la réalisation des travaux rénovation et de mise en accessibilité de la salle familiale Léo Ferré sise 60 boulevard Charles-de-Gaulle à Malakoff. Madame la Maire est également autorisée à signer tout document afférent à ces demandes.

3) Affectation de la réserve parlementaire 2017 de Madame la Députée aux travaux de rénovation de l'étanchéité et la mise en accessibilité du gymnase Yvon Pinon sis 20 Avenue Jules Ferry à Malakoff

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de rénovation de l'étanchéité et la mise en accessibilité de la salle gymnique Yvon Pinon.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires auprès Ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire, en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation de ces travaux. Madame le Maire est également autorisée à signer tout document afférent à cette demande.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires auprès de tous les organismes possibles pouvant financer la réalisation des travaux de rénovation de l'étanchéité et la mise en accessibilité de la salle gymnique Yvon Pinon. Madame la Maire est également autorisée à signer tout document afférent à ces demandes.

ENFANCE :

4) Convention relative à la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et autorise Madame la Maire la signer.

PERSONNEL :

5) Transformations de postes

Le Conseil Municipal transforme dans le cadre de recrutements et du changement de cadre d'emplois dans le cadre de la procédure d'intégration directe :

- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe (nouveau grade au 1^{er} janvier 2017 : adjoint technique)
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (nouveau grade au 1^{er} janvier 2017 : adjoint technique)
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (nouveau grade au 1^{er} janvier 2017 : adjoint technique)
- 1 poste de cadre de santé de 1^{ère} classe en 1 poste d'attaché principal.

En conséquence, suite aux transformations de postes visées à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} février 2017 :

| GRADE | ANCIEN EFFECTIF | NOUVEL EFFECTIF |
|--|-----------------|-----------------|
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 54 | -3 = 51 |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | 44 | -1 = 43 |
| ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | 15 | -1 = 14 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 138 | +5 = 143 |
| Cadre de santé de 1 ^{ère} classe | 1 | -1 = 0 |
| Attaché principal | 12 | +1 = 13 |

Le Conseil Municipal indique que la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

6) Délégation de consultation au Centre Interdépartemental de Gestion (contrat d'assurance)

Le Conseil Municipal charge le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2018 à 2021.

Le Conseil Municipal sollicite dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes pour les agents affiliés à la CNRACL : accident de service et maladie professionnelle.

Le Conseil Municipal indique que la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

7) Attribution de l'indemnité de gestion et de conseil au receveur municipal

Le Conseil Municipal attribue une indemnité à Monsieur TAÏB, trésorier Principal de Malakoff depuis le 2 novembre 2016, d'un montant de 968,93 euros.

Le Conseil Municipal indique que la dépense est imputée sur le compte budgétaire 6225.

8) Création de poste dans la filière médico-sociale

Le Conseil Municipal crée 1 poste d'agent social de 2^{ème} classe (nouveau grade au 1^{er} janvier 2017 : agent social).

En conséquence, suite à la création de ce poste, visée à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} février 2017 :

| GRADE | ANCIEN EFFECTIF | NOUVEL EFFECTIF |
|---|-----------------|-----------------|
| Agent social de 2 ^{ème} classe | 32 | +1 = 33 |

Le Conseil Municipal indique que la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

PETITE ENFANCE :

9) Convention d'objectifs et de financement du lieu d'accueil parents-enfants avec la Caisse d'Allocation Familiale des Hauts-de-Seine

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement du lieu d'accueil parents-enfants à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Malakoff concernant les modalités de versement de la prestation de service du lieu d'accueil parents-enfants et de la prestation de service ordinaire.

Le Conseil Municipal précise que la convention couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

SANTÉ :

10) Résultats relatifs à l'année 2015 du Groupement de Coopération Sanitaire des Laboratoires et Centres de santé et Hôpitaux d'Île-de-France

Le Conseil Municipal prend acte des documents relatifs aux résultats de l'année 2015 présentés lors de l'Assemblée Générale ordinaire du Groupement de Coopération Sanitaire – Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France du 28 juin 2016.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

11) SIGEIF – Avis sur l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO)

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion l'Établissement public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour la compétence matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

12) Syndicat intercommunal du Cimetière de Clamart – Approbation de la modification des statuts du Syndicat

Le Conseil Municipal approuve la suppression des alinéas 1 et 2 de l'article 16-1 des statuts en vigueur du Syndicat et leur remplacement par un nouvel article 16-1 libellé comme suit :

« La contribution de chaque commune membre aux dépenses du Syndicat est fixée chaque année, par délibération du Comité syndical, qui tient compte des deux critères suivants :

- Nombre de concessions actives au 31 décembre de l'année n-1, le comptage des concessions actives s'arrêtent au 31 décembre de l'année précédant la date d'échéance des dites sépultures
- Nombre d'opérations funéraires réalisées par le Syndicat au cours de l'année précédente.

Ces deux critères sont pris à hauteur de 50 % pour chacun d'eux. »

Les autres dispositions statutaires restent inchangées.

13) Territoire Vallée Sud Grand Paris - Rapport de la Commission Locale des Charges Territoriales (CLECT)

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale des Charges Territoriales (CLECT) Vallée Sud Grand Paris, en date du 17 novembre 2016.

URBANISME :

14) Compte rendu financier annuel 2016 de la ZAC Dolet-Brossolette

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu financier de l'année 2016 de la ZAC « Dolet-Brossolette ».

15) Approbation de la charte partenariale de Mutualisation de l'Information Géographique (MIG) du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion de la Commune à la démarche de Mutualisation de l'Information Géographique (MIG) proposée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Le Conseil Municipal approuve le projet de nouvelle Charte partenariale de Mutualisation de l'Information Géographique annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer ladite Charte et tout document y afférent.

VIE ASSOCIATIVE :

16) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association les AMIS

Le Conseil Municipal octroie une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 euros à l'association les AMIS pour son action en faveur des migrants.

17) Attributions de subventions pour les associations « Comité des Fêtes » et « Centre socioculturel Guynemer » au titre de l'année 2016

Le Conseil Municipal octroie une subvention au titre de l'année 2016, à l'association « Comité des Fêtes » une subvention à hauteur de 1 365 euros et à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Centre socioculturel Guynemer une subvention municipale à hauteur de 3 500 euros.

DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

FINANCES

18) Débat D'orientations Budgétaires – Exercice 2017

Rapporteur : M. Allain

Mme la Maire donne lecture de son discours :

« La Ville de Malakoff a comme souci de répondre aux urgences qui fragilisent les habitants tout en préparant dès à présent le Malakoff de demain, un Malakoff que nous voulons toujours solidaire, innovant et durable. Pour préparer l'avenir, la ville s'appuie sur le savoir-faire hérité de sa longue tradition sociale, démocratique, environnementale et économique. Nous devons bien entendu nous adapter aux réalités sociales mais aussi à un contexte budgétaire national qui est loin de donner des ailes. En effet, depuis maintenant de trop nombreuses années, la grande majorité des Maires toutes étiquettes politiques confondues dénoncent la baisse des dotations de l'État. D'ailleurs, il est bon de savoir que la baisse des dotations a entraîné une chute de l'investissement des collectivités locales en 2014 et en 2015 de 25 % (25 % en deux ans). La baisse des transferts financiers de l'État a été plus prononcée qu'en 2015 puisqu'elle a été de 2,16 milliards d'euros contre 228 millions d'euros. On nous annonce un adoucissement pour 2017, il était temps mais, n'ayant pas de boule de cristal à disposition, il est tout de même assez difficile à ce jour de faire des pronostics et de connaître précisément quelles seront les dispositions prises.

Au niveau local, vous le savez, nous avons pris des mesures fortes dans ce contexte pour rester maîtres de nos choix politiques et de notre destin, même si cela n'a pas toujours été facile. Je veux donc saluer ici le courage et l'action de Catherine Margaté, notre Maire honoraire désormais, d'avoir assumé ses choix qui aujourd'hui nous permettent d'envisager un avenir plus serein. Je pense évidemment à l'augmentation de la taxe du foncier bâti ou encore au changement de gestion de la restauration collective.

Ainsi, nous sommes en mesure aujourd'hui de pouvoir réfléchir plus facilement, avec sérieux et rigueur, au développement de nos services publics. Je dis bien au « développement », oui, faire mieux et faire avec plus et intelligemment. Je tiens à dire que grâce aux décisions prises, nous sommes l'une des rares collectivités à pouvoir encore avoir la possibilité de faire des choix structurants pour notre service public local qui ne s'apparentent pas à du rabotage de service. Oui, nous sommes en maîtrise dans un cadre évidemment contraint de nos choix, mais nous sommes en maîtrise de l'avenir de notre ville.

D'autre part, la préparation du budget 2017 a fait l'objet d'une démarche renouvelée. Tout d'abord, il y a eu les rencontres « Malakoff et moi » qui ont indéniablement fait bouger certains curseurs de notre municipalité, qui ont accéléré certains projets et qui nous ont permis de re-questionner notre projet municipal au regard de l'évolution de notre ville et de la société. De plus, et cela n'est pas négligeable, nous sommes accompagnés d'une nouvelle équipe de direction générale qui, sous la houlette de Roger Zylberberg, Directeur général des services, aide à cette nouvelle dynamique. Guillaume Legasa, Directeur général adjoint en charge des finances a proposé notamment pour ce DOB une nouvelle approche rendant l'exercice plus participatif entre les élus et les services, et je tiens à l'en remercier ce soir. Soraya Kessar, nouvelle Directrice générale adjointe en charge entre autres des ressources humaines, a mis en place des outils qui vont nous permettre d'avoir une meilleure lisibilité et de travailler plus finement à la prospective. Merci à elle également pour son dynamisme.

Ainsi, ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un nouveau chemin. Il va nous falloir encore réfléchir sur la façon dont on peut encore mieux discuter de ce DOB avec les habitants. Ne nous le cachons pas, les deux réunions publiques que nous avons organisées n'ont pas rencontré le succès attendu, même si les participants nous ont remerciés de les avoir organisées et en étaient satisfaits. Il nous faut donc réfléchir pour savoir comment nous pouvons améliorer cette participation pour l'année prochaine. Une nouvelle méthode de travail, donc, une façon toujours renouvelée de faire vivre le service public, nous voulons aussi que les Malakoffiots et les Malakoffiotes soient au cœur même du processus de décision.

Ainsi, l'action de la municipalité s'articule autour d'axes prioritaires travaillés avec les habitants. Ces actes ont été rappelés lors de la cérémonie des vœux de la municipalité – qui a été quant à elle un grand succès – et je les cite :

- La démocratie : il faut se donner les moyens de la penser et de la faire vivre avec par exemple les rencontres du personnel communal que nous allons mettre en place dès février. Nous allons aussi repenser la fête de la ville ; c'est en cours avec les associations, les appels à projet notamment. Nous allons également continuer le travail de l'évolution de la maison de la vie associative vers une maison plus citoyenne. J'ai cité ici quelques exemples parmi les plus marquants.
- Le développement durable avec la ferme urbaine par exemple, le développement de la nature en ville mais aussi l'amélioration de l'environnement comme la journée de la propreté mais pas uniquement.
- Le développement économique avec la constitution d'un réseau de ressources pour les habitants, pour la réussite solidaire des jeunes. Et nous voulons aussi renouer avec le tissu économique de notre ville, ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'un recrutement.
- L'aménagement de la ville se poursuit pour répondre toujours au besoin de loger la population, et notamment les jeunes. Avec notre partenaire privilégié l'OPH nous allons continuer de développer l'accession sociale à la propriété mais aussi de réhabiliter les logements qui en ont besoin. Nous lancerons également les premières consultations sur le site de l'Insee et nous continuerons celles du quartier Barbusse avec les nouvelles rencontres du mois de février sous forme d'ateliers.
- Enfin, nous allons maintenir, faire évoluer et développer nos services publics pour toujours mieux répondre aux besoins de la population. Nous allons proposer une offre culturelle cet été, nous allons ouvrir plus nos structures aux citoyens, améliorer l'accompagnement de la jeunesse ou encore créer au deuxième semestre une direction de la tranquillité publique.

Ces orientations que nous mettons au débat ce soir seront sans cesse questionnées avec les habitants pour ajuster si besoin est ; elles seront améliorées ou enrichies. D'ailleurs, le bilan que je me suis engagée à faire sur les engagements de « Malakoff et Moi », sans être directement lié au budget, nous permettra de faire un point d'étape intéressant sur ces orientations politiques.

Je remercie donc la direction générale et n'oublie pas évidemment Sandro Carafa, DGA-DST qui se retrouve être un peu la mémoire de notre ville au sein de cette direction générale puisqu'il en est maintenant le pilier. Je remercie également les élus, les élus de notre majorité investis dans ce travail indispensable d'orientation et tout particulièrement Joël Allain à qui je vais d'ailleurs laisser la parole puisqu'il est en charge du budget. Il nous présentera les cadrages financiers ainsi qu'un point d'étape sur les budgets et sur les préconisations. »

M. Allain rappelle que le débat sur le DOB n'a pas de caractère décisionnel, ce qui explique qu'il n'y a pas de vote à l'issue de la discussion. Il est cependant prévu par la législation et doit donc être tenu dans un délai convenu par rapport au vote du budget primitif de la Ville qui interviendra au mois de mars. À préciser que la préparation de ce budget est bien avancée puisque quasiment tous les secteurs ont été vus à ce stade – hormis un que M. Allain ne citera pas – pour examiner à la fois les questions financières, les questions d'organisation et les questions de ressources humaines concernant les différents secteurs dans le cadre de la nouvelle procédure mise au point avec des documents renouvelés, lesquels permettent d'aller un peu plus loin dans l'analyse financière de ce qui a été fait l'année précédente.

I – Contexte national : l'un des éléments importants est la baisse des dotations versées par l'État et par d'autres partenaires aux communes. Du fait de la mobilisation des Maires, le Président de la République a décidé cette année de ralentir de moitié la baisse des dotations initialement prévues sous le vocable élégant de « contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques ». La Ville bénéficie et contribue également à la « péréquation horizontale », c'est-à-dire la répartition d'un certain nombre de moyens entre communes ou entre collectivités territoriales. Ainsi :

- elle contribue au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) pour près de 500 000 € via le Territoire, antérieurement Sud de Seine. Il s'agit de sommes importantes puisqu'elle a versé plus de 1,5 M€ depuis 2012.

- mais elle est bénéficiaire :

- o de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour 270 000 € par an environ, somme relativement stable depuis 2012.

- du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF) pour lequel Malakoff a reçu 5,7 M€ entre 2012 et 2016. Pour 2017, la direction des finances a prévu 1,2 M€, montant identique à l'année 2016.
- du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour 172 000 €, même somme qu'en 2016.

II – Évolution de la dette communale : la Ville s'est beaucoup désendettée depuis 2009, année qui avait connu un pic de dettes. Le montant est à peu près stable depuis les deux dernières années (environ 34 850 000 €). Le devenir de cette dette en 2017 dépendra de ce qui sera décidé en investissement ainsi que de l'opération de fusion de l'Office public de l'Habitat de Malakoff avec la SAIEM du Fonds des Groux. Cette opération nécessite que la Ville recapitalise la SAIEM et un emprunt devra donc être fait. La future SAIEM qui va être mise en place devra acheter les 4 000 logements de l'Office alors qu'actuellement elle ne possède en propre que 300 logements environ.

Une question a été posée en commission pour savoir ce que la Ville avait gagné grâce à la négociation d'un certain nombre d'emprunts. Les taux d'intérêt ont été en effet renégociés à la baisse, sachant que, de manière générale, ces taux ont été baissés sur les marchés financiers et auprès des banques mais qu'ils sont appelés à remonter.

Il a été également demandé de mettre en face de chaque emprunt le type d'investissement qui a été réalisé, ce qui ne correspond pas exactement à la manière dont est gérée la dette. Celle-ci est gérée globalement et il n'y a pas forcément d'affectation emprunt par emprunt à telle ou telle opération d'investissement.

Fiscalité : M. Allain remercie ici l'administration d'avoir proposé le tableau figurant page 4. Il s'agit d'un tableau produit par la direction départementale des finances publiques, tableau complexe mais intéressant puisqu'il donne le produit fiscal issu du territoire de Malakoff et réparti par bénéficiaires. Ainsi, la cotisation sur valeur ajoutée des entreprises constitue comme chacun le sait une ressource pour la Métropole (pour rappel, depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010 la commune ne touche plus rien des entreprises). Une part du montant de cette cotisation va en effet à Vallée Sud Grand Paris et une autre (importante) au Département ainsi qu'à la Région. À préciser que cette somme transite par les comptes de la commune, venant ainsi gonfler les flux à l'entrée et à la sortie du budget sans impact pour le solde de celui-ci.

Le rapport indique par ailleurs la répartition de la charge fiscale par type de contribuable de la commune : 57 % pour les ménages et 43 % pour les entreprises. Ce partage a beaucoup évolué depuis la réforme de la taxe professionnelle et a modifié les équilibres.

Personnel : l'indication de la répartition du personnel selon différents critères est obligatoire dans le cadre du DOB. À souligner que les charges de personnel sont de 68,90 %, ce qui est beaucoup au regard du budget de la commune mais qui traduit le fait que la municipalité gère un grand nombre d'opérations en direct, c'est-à-dire avec du personnel communal. Ce n'est pas forcément le cas partout puisque certaines communes externalisent beaucoup de fonctions. Cette gestion différente induit par conséquent des services publics différents (restauration collective, ...) et des masses financières différentes au sein du budget de la commune.

III – Orientations politiques 2017 du budget général : sans revenir sur la présentation de Mme la Maire qui a dit l'essentiel, M. Allain rappelle quelques points importants :

1. *Changements de périmètre*

- L'impact sur le budget 2016 – qui se traduira en année pleine en 2017 – de la municipalisation de trois crèches départementales. L'ensemble de ces nouvelles dépenses sera remboursé à 100 % par le Département pendant les cinq premières années, avec une dégressivité de 10 % par an à partir de la 6^e année jusqu'à la 15^e.

- La disparition de Sud de Seine et la création de Vallée Sud Grand Paris donne lieu à des mouvements financiers entre la Métropole, la commune et le Territoire qui ne rendent pas les comptes plus transparents, bien au contraire...

- 2016 a été la première année d'exercice plein après le départ du laboratoire d'analyse au groupement de coopération sanitaire (GCS). Il s'agissait d'une activité excédentaire du centre municipal de santé. De fait, le CMS aujourd'hui est plus déficitaire. Un rapport sur le fonctionnement du GCS figure d'ailleurs à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

2. *Décisions fortes*

- Impact pluriannuel du choix fiscal de 2015 (portant sur 2014) initié par Catherine Margaté alors Maire de la commune, choix extrêmement important puisqu'il permet aujourd'hui de conserver une

marge de manœuvre financière dans un contexte difficile, sans endettement excessif, qui permet d'envisager des investissements.

- Changement de mode de gestion de la restauration collective avec la création d'une Entente municipale, vieux dispositif qui remonte au XIX^e siècle et qui permet de gérer la restauration collective en commun avec la ville de Bagneux.

Orientations 2017 :

- La démarche « Malakoff et Moi ».

- Programme municipal enrichi par les engagements pris par la grande opération de démocratie participative à l'échelle de la ville.

- Poursuite des rencontres du personnel.

C'est donc grâce à sa gestion saine et à cet effort de démocratie participative que la Ville est en mesure à la fois de proposer un budget réaliste et d'envisager un certain nombre d'innovations dans la politique de développement des services publics de la ville. Pour ce faire il est prévu en 2017 :

Fonctionnement :

- Stabiliser les dépenses.

- Une enveloppe de 150 000 € en année pleine permettra de créer 5 postes.

- Une enveloppe de 450 000 € permettra la mise en œuvre de la 1^{re} étape dans le cadre des rencontres « Malakoff et Moi ».

Ces opérations sont déjà inscrites dans le budget 2017 qui sera présenté en mars.

Investissement :

Il est proposé une actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) à hauteur de 11 M€, réévalué par rapport à 2016. Quelques projets structurants y figurent déjà :

- l'extension et la rénovation de l'école Paul Bert

- la construction du garage (la démolition du site a déjà commencé)

- la réhabilitation de l'ancienne trésorerie (projet tiers-lieu)

- la réalisation d'études dans le cadre de grands projets d'urbanisme : entrée Nord-Ouest (Insee), Barbusse (études déjà lancées), Safran (en cours).

IV – Budget annexe de location des parkings.

M. Allain ne présentera pas ce budget mais propose de répondre aux questions des élus.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice budgétaire 2017 selon les formes prévues par la loi.

Budgets concernés :

o Budget Commune de Malakoff

o Budget annexe de location des Parkings.

Mme la Maire donne quelques précisions sur la création des 5 postes annoncée par M. Allain.

Une personne a déjà été recrutée sur le secteur de l'économie à qui il a été demandé d'avoir une bonne connaissance du tissu économique de la ville. Pour rappel, la compétence Économie avait été transférée à Sud de Seine et, depuis, à Vallée Sud Grand Paris. La municipalité avait donc perdu en termes de connaissances. Ainsi, les listings qu'elle demandait n'étaient plus à jour depuis trois ou quatre ans. Il est alors apparu incontournable d'avoir un peu la maîtrise de ce qui se faisait et Mme la Maire et Mme Parmentier ont ainsi rencontré un certain nombre d'entreprises. Par ailleurs, au cours des rencontres « Malakoff et Moi », des chefs d'entreprise ont pu exprimer leurs besoins et leur envie de participer à la vie de la ville, d'être acteurs du territoire. La commune ne disposant pas de la compétence en interne elle a donc opté pour un recrutement.

Les questions dans le domaine du développement durable sont extrêmement importantes et reviennent de manière récurrente. La Mairie n'est cependant pas suffisamment outillée pour cette dimension qu'elle souhaite transversale sur la ville. Il est donc potentiellement prévu de recruter un(e) ingénieur(e) développement durable.

La démocratie locale, que Mme la Maire évoque régulièrement au cours des différentes rencontres comme elle l'a encore fait au moment des vœux, fait également partie des enjeux très importants qu'elle souhaite accentuer sur Malakoff. Cette démocratie locale demande toutefois une organisation, dont une personne sera chargée, et représente un coût. La fiche de poste est en cours de finalisation, la direction y travaille avec les services et les élus de secteur. Il est question de recruter quelqu'un d'assez compétent également en termes de transversalité sur l'ensemble des services.

Il est également prévu de créer une direction de la tranquillité publique. Pour le moment, la commune compte une garde urbaine ainsi qu'une personne positionnée sur les questions de prévention en lien avec le CLSPD et le droit des femmes. Il s'agit ici de gagner en cohérence et en partenariat, de bien identifier les problématiques de la Ville. Cette création d'une nouvelle direction nécessitera le recrutement d'un cadre A. Des éléments seront donnés au fur et à mesure car la note est tout juste finalisée et doit passer en majorité et en Bureau Municipal.

Enfin, un renfort est envisagé pour développer l'action culturelle et accroître le travail en lien avec les associations culturelles sur la ville. Mme Kessar (DGA) travaille actuellement avec son service et le service des Initiatives Publiques pour profiler le poste.

Mme Jannès remercie Mme la Maire pour toutes ces précisions et se déclare satisfaite au nom du groupe Malakoff Plurielle de voir que la démocratie se situe au cœur des préoccupations de la municipalité ainsi que des avancées constatées au travers de « Malakoff et Moi ». Sur ce dernier point toutefois il manque toujours le coût consolidé de l'opération, sachant qu'il serait souhaitable de faire participer davantage le tissu associatif de Malakoff plutôt que de faire systématiquement appel aux consultants, ou du moins de limiter l'intervention de ces consultants.

Mme la Maire regrette que la présentation de l'ensemble du budget en réunion publique n'ait pas eu le succès escompté mais cela n'est pas si étonnant que cela car c'est un sujet plutôt ardu et complexe qui ne peut pas déplacer des foules. En revanche, et comme cela se pratique dans d'autres communes, Malakoff pourrait allouer une partie du budget d'investissement (5 % au plus au démarrage) aux conseils de quartier pour la construction de projets conçus par les habitants, ce qui serait beaucoup plus concret et augmenterait la participation. Cet aspect de co-construction d'une partie du budget par les habitants est une demande de longue date de Malakoff Plurielle que Mme Jannès renouvelle à cette occasion puisque la majorité émet le souhait d'avancer dans ce domaine.

Autre remarque, déjà faite au cours de la commission des finances qui s'est tenue le lundi précédent, serait-il possible au cours des deux prochains mois, avant le vote du budget, d'intégrer les 5 projets de postes dans la présentation d'un projet global de réorganisation des services ? Il serait ainsi appréciable de voir comment ces cinq recrutements s'y inscrivent avec les objectifs et les priorités clairement affichés, un simple organigramme n'étant pas suffisant. Il y a en effet une situation de départ, la municipalité a des objectifs d'évolution de ses services et le projet d'ensemble manque.

Par ailleurs, le groupe Malakoff Plurielle avait déjà demandé que les fiches de poste soient transmises ainsi que le CV de la première personne déjà en poste. Pour les quatre autres postes à venir il serait appréciable qu'un comité de pilotage soit constitué avec notamment un représentant de l'opposition pour discuter des profils une fois le projet affiné.

Mme Jannès se réjouit de constater qu'il est prévu un axe sécurité mais souhaiterait également connaître les futures missions du poste dédié, la « tranquillité publique » étant quelque chose d'extrêmement vaste. Quel sera donc le périmètre d'action, quelle sera la manière dont cette personne devra travailler, quid de son équipe ? Mêmes questions pour le développement durable : quels seront les moyens affectés à la personne recrutée et quel sera son mandat ?

Mme Jannès regrette que rien ne figure dans les priorités au titre du handicap. Certes, ces préoccupations se retrouvent un peu partout de manière diffuse mais quelques éclaircissements seraient les bienvenus lors de la présentation du budget final.

Avec l'ensemble du Conseil Mme Jannès souhaiterait par ailleurs avoir une vision transversale des économies que la municipalité s'apprête à faire en 2017 au regard de celles réalisées en 2016.

Enfin, le groupe Malakoff Plurielle n'approuve toujours pas les choix fiscaux qui ont été faits et apprécierait qu'un vrai débat soit mené avec la population autour de cette question fiscale.

M. Tauthui indique que ses commentaires porteront essentiellement sur les chiffres.

Il relève ainsi que 270 000 € ont été prévus au titre de la DSUCS au lieu de 270 069 €. Où sont partis ces 69 € ?

La DSI est-elle toujours versée à la Ville ? Elle n'apparaît pas en effet dans les orientations.

Il manque également le fonds de compensation de la TVA, à combien s'élève-t-il ?

Concernant le personnel, en 2015 Malakoff comptait 720 fonctionnaires et apparentés, en 2016 ce chiffre s'élève à 764 et à 804 au 1^{er} janvier 2017. Faut-il en déduire que 40 fonctionnaires ont été embauchés depuis 2015 ?

Les charges de personnel ont été indiquées pour 2015 mais pas pour 2016. Ces charges étaient de 26 756 209,54 €. Mais un nouveau calcul réalisé à partir de l'ancien DOB donne 26 890 638 €, soit

une différence d'un peu plus de 100 000 €. Qu'est-ce qui explique cette différence et où est passée cette somme ?

Parmi les 200 propositions soumises par « Malakoff et Moi » la municipalité a choisi 28 engagements pour ses orientations 2017. Huit ou dix engagements ont déjà été votés en Conseil municipal : cela rentre-t-il dans le budget de 2016 ou de 2017 ? Le reste des engagements avec leur chiffrage pourrait-il être indiqué ? Est-ce que 30 000 € serviront au reste de ces engagements parmi les 440 000 € alloués pour ce projet ?

*Pour **M. Aarsse**, le mot le plus important dans ce débat d'orientation budgétaire est celui d'orientation. Le terme budgétaire renvoie à une contrainte et à des chiffres qu'il ne comprend pas forcément toujours. D'ailleurs, il fait entièrement confiance à ceux qui s'en occupent ; comme disait le Général de Gaulle, « l'intendance suivra », l'important est d'en connaître les orientations et de savoir où l'on veut aller.*

Les Écologistes sont assez satisfaits de constater que la question du développement durable est l'un des quatre piliers fondamentaux de cette orientation. M. Aarsse évoque l'épisode actuel de pic de pollution ; il rappelle que cette pollution fait 48 000 morts en France et qu'elle est la 3^e cause de mortalité après l'alcool et le tabac, sachant que ces deux dernières causes résultent de choix personnels de consommation alors que tout le monde est victime de la pollution, en particulier les enfants. Ce problème pourrait être perçu comme une fatalité et la commune pourrait penser qu'elle ne peut strictement rien faire à son échelle, cette pollution concernant toute l'Île-de-France et, au-delà, des grandes villes comme Lille, Nantes ou Lyon. Il est néanmoins important que Malakoff prenne sa part, sa part pour les Malakoffiots mais sa part aussi pour montrer l'exemple aux communes voisines, et même à ces communes qui pensent que la pollution n'est pas un problème pour elles en raison de la présence de bois sur leur territoire.

Le groupe écologiste est donc assez satisfait de cette feuille de route avec la notion de nature en ville, la propreté, le projet potentiel d'une ressourcerie, celui de réguler le déplacement automobile avec un éventuel partenariat avec Airparif, une réflexion à mener sur la géothermie, autant de pistes que la commune explore dès maintenant et qui construiront l'avenir de Malakoff.

Pour conclure, M. Aarsse citera Bergson « L'avenir n'est pas ce qu'il va arriver mais ce que nous allons en faire ».

***M. Koechlin** rappelle que cela fait un certain nombre d'années que les élus communistes dénoncent l'austérité, les attaques contre les services, la remise en cause des libertés communales et qu'ils ont été de toutes les mobilisations contre ces politiques contre nature à gauche. Même s'il n'y a jamais de victoire totale, M. Koechlin se réjouit de voir dans ce budget que ces mobilisations ont en partie payé. La baisse de la DGF est deux fois moins forte que prévu initialement, ce qui représente quelques centaines de milliers d'euros pour le budget. Cela démontre que la lutte paye et que les mobilisations organisées seront concrètement utiles aux Malakoffiots, ce dont il faut être fier puisqu'elles permettront de financer des services publics et des fonctionnaires. Cela s'est encore vu ce week-end, quand le peuple de gauche s'exprime, cela ne peut être que salutaire pour tout le monde.*

Ce budget, par certains côtés, pourrait n'être qu'un moment de respiration. Il faut profiter de la relance de l'investissement public avec les beaux projets d'aménagement autour de Barbusse, autour de l'ancien site de l'Insee où les belles valeurs de Malakoff pourront encore une fois s'exprimer.

Autre point positif dans ce moment de respiration, la mise en œuvre des revendications exprimées par « Malakoff et Moi » avec tous les sujets sur le développement durable, que M. Aarsse vient d'évoquer, et d'autres projets riches en symboles et très utiles tels que le tiers-lieu, toute la politique du logement, autant de projets dont la municipalité peut être fière car ils porteront Malakoff à la pointe de tout ce que l'on peut imaginer aujourd'hui en termes de politique locale dans la région.

Il n'y a bien entendu pas lieu de se réjouir totalement puisque ces dernières années de renoncement idéologique ont préparé le terrain à de possibles politiques encore plus dures. On voit en effet à droite ressurgir toute la haine de classe contre la fonction publique et ses missions, ce qui anticipe probablement des mobilisations à mener à nouveau contre ces attaques pour défendre les fonctionnaires et, avec eux, rester en capacité de maîtriser le destin de Malakoff, de protéger son service public et de rendre la vie des concitoyens la plus facile possible.

Au nom de son groupe M. Koechlin exprime évidemment son soutien à ces orientations. Il faut profiter encore une fois de ce moment de respiration car il faudra probablement continuer à se battre dans les prochaines années pour défendre ce qui fait la beauté de Malakoff.

M. Chébaud rappelle que quelques orientations politiques du budget 2017 ont déjà été données lors des réunions organisées en novembre dernier. On peut en effet regretter que peu de Malakoffiotes et de Malakoffiots s'y soient rendus mais c'était un premier exercice et le groupe Malakoff 21 en sait gré à la majorité. Ce groupe s'est toujours positionné pour la participation des citoyens à l'élaboration du budget de la Commune et formule le vœu que cet exercice soit amplifié dans les années à venir, qu'une partie du budget soit ainsi soumis aux choix et projets citoyens autrement que par le prisme de « Malakoff et Moi ». M. Chébaud remercie M. Allain pour l'effort de pédagogie qui a été fait sur un sujet difficile et conçu pour les non initiés.

Le projet de budget pour l'année 2017 interpelle néanmoins sur plusieurs points. Sur la dette, en premier lieu, le document parle d'une politique de désendettement menée depuis plusieurs années alors qu'il est indiqué quelques lignes plus haut que l'encours de la dette est de 34 M€ en 2016 alors qu'il était déjà de 34 M€ en 2015. De fait, en quoi s'est-il amélioré ? Où est le désendettement puisque l'encours est finalement resté le même ? Il est également indiqué que la commune a emprunté en 2016 autant qu'elle a remboursé alors qu'elle devrait rembourser plus qu'elle n'emprunte.

Concernant les services, il est indiqué dans le document qu'il s'agit de « poursuivre l'action menée sur la masse salariale et de poursuivre l'objectif d'optimisation dans la gestion des services par un réexamen systématique de l'adéquation qualité de service public / ressources mobilisées. » On aimerait en être convaincu mais ce document ne fait qu'énoncer ce principe alors qu'il aurait été apprécié qu'un vrai travail explicatif soit fourni sur la masse salariale. Malakoff 21 rejoint ainsi ses collègues qui ont fait la même demande. Le recrutement de 5 nouveaux agents paraît logique dans la continuité de « Malakoff et Moi » et dans la volonté municipale de mettre en œuvre les actions choisies parmi toutes celles qui ont été proposées par les Malakoffiotes et les Malakoffiots. Le groupe souhaiterait toutefois savoir comment se sont passés les recrutements, du moins celui qui a été fait, et comment se passeront les autres. Ces postes sont-ils proposés en interne, ont-ils été déclarés au centre interdépartemental de gestion ? Ont-ils été proposés sur le site de la ville pour permettre aux Malakoffiots de pouvoir éventuellement y répondre ? Enfin, sur quelles compétences sont jugés les candidats retenus ou en passe de l'être ?

Concernant l'augmentation de la taxe foncière qui a été faite il y a maintenant deux ans, Malakoff 21 répète qu'une hausse graduelle aurait été plus judicieuse et plus supportable que cette hausse brutale pour les ménages de Malakoff. Pour rappel, le compte administratif de la commune a été voté en juin et les recettes étaient supérieures aux dépenses de 3 M€, ce qui correspond globalement à la charge qui a été demandée aux ménages malakoffiots. Comme déjà dit lors du vote de ce compte administratif, la municipalité a laissé la pression fiscale sur les ménages à un niveau très élevé alors qu'elle n'a pas eu besoin, semble-t-il, de ces 3 M€ puisque ce delta a été voté lors du compte administratif. Sauf erreur de sa part, M. Chébaud se souvient que lors de la réunion publique du 22 novembre 2016 il avait été dit que la Ville rembourserait à l'Office HLM une somme de 1,7 M€ correspondant à la compensation de la hausse de la taxe foncière. De fait, il est demandé d'un côté 3 M€ aux Malakoffiots pour finalement en verser la moitié à l'Office HLM afin de compenser le mécanisme lui-même, ce qui est assez étrange. Malakoff 21 demande donc une évaluation objective des conséquences de la hausse de la taxe foncière sur les finances de la Ville, son utilité réelle et ses gains.

Dans un contexte de défiance de l'action publique – en particulier vis-à-vis de l'impôt – et d'une hausse d'une demande d'évaluation des politiques publiques, la Ville doit s'engager dans la réalisation d'un vrai travail de suivi et d'évaluation de cette décision financière. Malakoff 21 demande donc la création d'un comité de suivi regroupant l'ensemble des composantes du Conseil municipal, évidemment les services ainsi que les habitants à qui les chiffres ne font pas peur pour suivre et évaluer cette décision.

Mme la Maire répond à M. Tauthui que la DSI (dotation spéciale instituteur) est une mesure assez ancienne. Tant qu'il y aura des instituteurs il y aura une DSI. Cette somme figure automatiquement dans le budget.

M. Tauthui rappelle que tous ces éléments avaient pourtant été listés dans le débat d'orientation budgétaire de 2016. Ne les retrouvant pas cette année, il en avait déduit que cela faisait partie des modifications de l'État et n'existait donc plus, d'où cette question.

Mme la Maire explique que des éléments ont été retirés du DOB cette année, considérant que ce débat porte sur de grandes masses et non sur les détails du budget. Encore une fois, ils figureront dans le budget primitif.

M. Allain revient sur la comparaison faite par M. Tauthui sur les charges de personnel 2015 et 2016 et n'est pas sûr d'avoir compris la question. Quoi qu'il en soit, et même si ces données ne peuvent être comparées de cette façon, il s'agit du même ordre de grandeur. Il est important de retenir que la municipalité a réussi à maintenir la masse salariale au travers des transferts effectués à la communauté d'agglomération Sud de Seine. Il faut savoir aussi que la masse salariale augmente automatiquement du fait des règles salariales en matière de fonction publique qui secrètent ce que l'on appelle le GVT (glissement vieillesse technicité) et donc l'augmentation automatique liée aux promotions des fonctionnaires, aux départs des plus âgés et à l'arrivée des plus jeunes. La performance consistant à maintenir la masse salariale n'est pas évidente et ne le sera jamais, notamment dans le contexte actuel. Il y a là un véritable enjeu budgétaire.

Le chiffrage concernant les 28 engagements est un peu prématuré puisque, hormis ceux qui seront mis en œuvre en 2017, le reste s'appliquera dans le temps.

M. Allain apportera la même réponse concernant le plan d'économies déjà réclamé par Mme Jannès en commission des finances : il n'y a pas de plan établi a priori, les économies sont faites partout et dès que cela est possible. L'utilisation de chaque euro est soupesée au milligramme et ce, sans dégrader le service public, voire en le développant en veillant à faire mieux et plus avec moins. De fait, réaliser des économies permet de faire évoluer la qualité de service. Il n'est pas question pour autant de retirer des services, de supprimer des crèches par exemple. Pour conclure, afficher des économies comme certains programmes politiques le font n'a pas beaucoup de sens et la réponse sera toujours similaire.

M. Allain remercie M. Chébaut pour ses encouragements à amplifier l'exercice de participation des citoyens à l'élaboration du budget comme cela a été fait cette année. Il laissera Mme la Maire ou M. Cormier répondre sur l'évolution de la masse salariale.

S'agissant de la pression fiscale, M. Allain propose dans un premier temps de régler l'histoire de la subvention à l'OPH. Depuis des années la Ville de Malakoff a créé cet établissement public local qui est son outil en matière de politique de l'habitat, outil qu'elle soutient, bien entendu, et à qui elle verse au moins depuis dix ans 1,7 M€ annuels de subvention d'investissement. Deuxième point, l'OPH, en tant que bailleur social, ayant lui-même subi la hausse de la taxe foncière puisqu'il la paie également, il a été décidé de l'aider pendant deux ans à absorber cette hausse. Sachant que l'on est là dans le domaine du logement social, du service public du logement, il convenait de ne pas retarder un certain nombre d'opérations de l'OPH en dégradant excessivement ses comptes. Encore une fois la Ville soutient son outil et continuera vraisemblablement à le faire, même si les conditions d'organisation financière et juridique vont évoluer.

Concernant la hausse elle-même, M. Allain répète qu'il n'y a pas de pression fiscale excessive sur la taxe foncière à Malakoff (à souligner que les changements vus cette année sur les feuilles d'imposition en termes de taxe d'habitation ne dépendent pas de la commune). Il indique avoir reçu une bonne soixantaine de propriétaires (dont un encore récemment) qui s'étaient inquiétés de la hausse de 44 % mais qui ont compris et admis, au vu des comparaisons faites avec les niveaux de taxes foncières des communes avoisinantes (hors Paris), qu'il s'agissait simplement d'une remise à niveau. Il s'avère en effet que les propriétaires de maison ou d'appartement à Malakoff payaient peu de taxes foncières depuis plusieurs dizaines d'années. Certes, la municipalité aurait préféré éviter cette hausse mais il fallait faire face à la situation financière résultant de l'impact de l'évolution des dotations de l'État. Sans cette marge de manœuvre, tous les investissements qui seront présentés dans le budget 2017 n'auraient pas été possibles. Mme la Maire s'exprimera quant à elle sur le comité de suivi de l'évaluation de l'utilisation de la taxe foncière.

Mme Parmentier regrette, comme beaucoup d'élus, la baisse des dotations par l'État. Malgré tout, un effort d'allègement important a été fait puisque cette « contribution du bloc communal » a diminué de moitié cette année. Par ailleurs, il faut souligner le renforcement très important des mécanismes de péréquation que la municipalité doit soutenir parce qu'ils ont bien profité à certaines villes, dont celle de Bagneux. Cette mise à contribution des collectivités a donc été faite dans un effort de solidarité que l'on peut malgré tout saluer.

Concernant les orientations locales, le groupe socialiste souscrit pleinement les choix qui ont été faits en matière de développement durable et en termes de renforcement de l'action économique sur la

ville. Mme Parmentier se réjouit du fait que cette dernière thématique fasse partie des axes retenus de l'orientation budgétaire et que ces démarches s'inscrivent dans une volonté de mettre plus de démocratie participative et plus de concertation.

Toutefois, il conviendrait d'aller plus loin dans la modernisation de la gestion publique et de s'interroger sur les modes de gestion appliqués par la Ville. Diverses enquêtes et évaluations réalisées sur les politiques publiques mais aussi les demandes des Malakoffiots lors des rencontres citoyennes devraient amener les élus à s'interroger sur la façon de répondre aux habitants et sur les délais de ces réponses : à l'ère du numérique on s'attend en effet à plus de rapidité, à une simplification des démarches proposées et à une personnalisation des réponses. Ceci n'est pas une critique du mode de concertation des citoyens, bien au contraire, mais cette démarche de démocratie participative devrait amener à s'interroger plus avant sur la gestion du service public au sens large.

Enfin, Mme Parmentier s'étonne de ne rien trouver dans les orientations budgétaires sur la municipalisation du contrôle de stationnement prévu au 1^{er} janvier 2018 (financement, organisation...), un sujet pourtant important.

Mme la Maire indique que ce point figurera dans les orientations 2018 puisqu'il faut bien procéder par étapes.

Concernant les concertations et le comité de suivi, Mme la Maire rappelle qu'il est prévu de recruter un cadre de haut niveau. Un profil de poste va être élaboré mais il faut attendre l'arrivée de la personne pour construire le projet ensemble et ne pas rater l'objectif.

S'agissant du budget participatif, que Mme Parmentier remet en discussion, Mme la Maire a toujours dit qu'elle « n'avait pas de religion » dans ce domaine, ni en pour, ni en contre, qu'elle s'interrogeait en effet beaucoup sur ce sujet parce que celui-ci fonctionne dans certains endroits et pas ailleurs. Il est donc nécessaire de comparer avant de lancer éventuellement une expérimentation. Pour le moment ce débat n'a pas encore eu lieu mais il reste bien entendu à l'ordre du jour. Cela sera-t-il suffisant pour que les habitants participent davantage ? Le fait d'intervenir en amont de la présentation du budget n'a pas forcément fonctionné. Faut-il procéder à un tirage au sort citoyen ? Mme la Maire y a pensé mais, quoi qu'il en soit, ce sujet doit faire l'objet d'une réflexion lorsque l'équipe administrative sera constituée.

Le coût de « Malakoff et Moi » s'élève à 264 000 € avec le marché de l'agence, la communication, les personnes recrutées (des Malakoffiots) et la soirée de restitution. Les associations sont sollicitées autant que possible comme cela s'est fait il y a peu de temps pour les vœux. Par ailleurs, un appel à projets sera lancé pour la fête de la ville où l'on espère une grande participation de ces associations. L'ambition de « Malakoff et Moi » était de réunir le plus grand nombre de personnes possible. Se charger de l'accompagnement de cette action en interne n'était pas réalisable et Mme la Maire n'a pas identifié d'association en capacité de le faire non plus. Il s'agissait d'une démarche à mener rapidement et de manière intense, avec une organisation, une enquête filmée qui demandait de la professionnalisation. Mme la Maire entend que certains élus soient en désaccord mais 264 000 € pour une opération permettra d'aller jusqu'au bout de la mandature et qui a lancé une dynamique n'est pas une somme scandaleuse au regard du budget. Il faut là aussi regarder ce qu'il se passe dans d'autres villes où certain(e)s maires font appel en permanence à des sociétés de publicité, de communication. Malakoff n'est donc pas dans l'outrance et restera raisonnable mais un budget sera quoi qu'il en soit consacré à la démocratie locale, une ligne budgétaire est dorénavant fléchée, de même que pour les droits des femmes, etc. Il est en effet important de mettre en place des opérations concrètes derrière les opérations transversales que portent certaines délégations ; la transversalité ne se décrète pas, elle doit s'organiser. C'est un travail qui suppose une dimension humaine, il faut donc convaincre et donner ensuite aux gens les moyens de travailler. Cela peut être contesté mais la majorité l'assume clairement.

S'agissant de l'organigramme, du projet d'administration et du tableau des postes : ce dernier sera donné puisqu'il est de toute façon obligatoire, l'organigramme également, et le projet d'administration est encore en cours d'écriture. Un projet étape sera proposé au mois de mars et sera bien entendu communiqué. Il faut savoir qu'un projet d'administration et un organigramme sont mouvants, qu'ils ne doivent pas être considérés comme définitifs, il s'agit tout de même d'une période de quinze ans. Cette souplesse est d'ailleurs indispensable, en effet, sans qu'il soit question de porter un jugement de valeur sur des personnes ou des actions, les démarches sont régulièrement réinterrogées et peuvent être arrêtées si elles ne se justifient plus, ou être amplifiées si nécessaire.

Mme la Maire demande à Mme Jannès de préciser sa demande concernant le handicap.

Pour **Mme Jannès** cette question rejoint finalement l'idée qu'une ligne budgétaire devrait accompagner les opérations transversales. Simplement, aucune entrée spécifique au handicap n'apparaît dans la liste des priorités.

Mme la Maire évoque le plan pluriannuel d'accessibilité et de mobilité présenté en Conseil Municipal. Les rapports d'activité montrent qu'une convention a été signée avec la CAF afin d'aller chercher des moyens financiers pour accueillir des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs et les centres de vacances. Enfin, il faut citer bien entendu tout le travail de la mission handicap élaboré par Sandra Parrié-Claude. Le financement quant à lui est réparti entre les budgets du CCAS, de la voirie, du bâtiment et de l'éducation. Mme la Maire propose de voir s'il est possible de tout regrouper pour présenter la globalité du budget handicap.

Pour les recrutements, des fiches de poste sont élaborées par la direction générale en lien avec les services et les élus. Jusqu'à trois entretiens sont menés, les directeurs généraux par exemple sont reçus par le directeur adjoint au personnel et Mme la Maire elle-même. C'est donc l'administration qui recrute et non les élus, à chacun son travail ! Existe-t-il une ville qui compte une commission recrutement comprenant les élus (majorité et opposition), les DG, la population ? Malakoff a beau être novatrice dans un certain nombre de domaines, celui-ci n'est pas pour le moment à l'ordre du jour.

M. Cormier explique que l'administration travaille de manière générale à la constitution de la fiche de poste qu'elle publie ensuite en interne et en externe. Elle analyse ensuite les candidatures puis fait sa sélection qu'elle présente au bureau du Maire, où un entretien sera réalisé pour validation avec les éléments fournis par l'administration. Dans certaines communes c'est le politique qui recrute, à Malakoff, c'est l'administration. M. Cormier lui-même répond parfois aux candidats qui lui demandent s'il n'a pas la compétence professionnelle pour savoir si telle ou telle personne a les capacités pour occuper tel ou tel poste, cela relève uniquement de la compétence de l'administration à qui les élus font entièrement confiance. En revanche, la décision de l'embauche appartient au Maire ou à son adjoint. M. Cormier est adjoint au personnel depuis 2001 et a donc connu des dizaines, voire des centaines d'embauches. Un seul cas s'est produit où il a demandé, suite à un entretien, à rencontrer à nouveau l'administration car, sans rentrer dans les détails, quelque chose n'allait pas.

Autre élément, M. Cormier souhaite apporter une précision au sujet des conséquences de la taxe foncière sur l'OPH. L'Office a dû en effet régler dès l'année qui avait suivi cette décision la somme de 700 000 €. Un débat avait eu lieu sur ce point en Conseil Municipal et il avait été acté de répartir sur deux années cette augmentation, soit deux fois 350 000 € afin que l'Office puisse procéder de la meilleure façon possible au montage de son budget. Il y a maintenant une augmentation nette de 700 000 € en plus de ce que l'OPH payait avant l'augmentation.

Mme la Maire indique à M. Tauthui que l'enveloppe consacrée à « Malakoff et Moi » correspond à 2017. En 2016 des choses avaient déjà été anticipées comme l'harmonisation des horaires. Un calcul avait été fait en regardant ce qu'il restait comme argent dans les charges à caractère général et le mois de novembre avait été choisi pour commencer à mettre en place cette opération.

Mme Jannès souhaiterait plus de lisibilité concernant la masse salariale : Soraya Kessar (DGA) travaille actuellement sur ce point mais il s'agit d'un travail de fourmi qui demande beaucoup de temps. Des documents seront donc produits avec une prospective plus étayée, plus fine, mais il faut laisser le temps aux agents qui y travaillent, sachant par ailleurs que Mme Kessar ne s'occupe pas uniquement du personnel mais également de la jeunesse et des centres sociaux. Ce travail sera quoi qu'il en soit réalisé car il s'inscrit dans la transparence que la majorité estime devoir aussi bien à l'opposition qu'à la population.

Le comité de suivi des finances demandé par M. Chébaud peut être en effet étudié mais il faut bien savoir ce que l'on veut et quel est l'objectif fixé.

M. Allain, pour répondre à la question posée sur le désendettement, rappelle qu'en 2009 la dette de la commune était de plus de 90 M€, voire quasiment 100 M€, contre 34 M€ aujourd'hui. La Commune risque cependant de se ré-endetter un peu avec la fusion OPH, comme expliqué plus tôt.

Sur la question concernant la transversalité budgétaire, M. Allain pense qu'il ne faut pas se tromper : une présentation transversale au niveau du budget représente un travail énorme. En revanche, il est proposé de réaliser une évaluation transversale ex post de l'argent que met la Ville sur certains sujets qu'il convient toutefois de prioriser (développement durable, jeunesse, voire handicap). Il faut savoir que cela représente beaucoup de travail et qu'il ne faudrait pas que ces travaux impliquent

d'embaucher du personnel à la direction des finances, sachant que la masse salariale doit être maintenue. Cette tâche ne peut donc être réalisée tous les ans.

Pour répondre à Mme Parmentier qui a évoqué la modernisation de la gestion publique, M. Allain indique que des projets sont en cours. Lors des conférences budgétaires il a été discuté notamment avec la direction des services informatiques de la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements dans le cadre de « Malakoff et Moi » autour de la notion de portail citoyen et visant apporter, comme le font déjà un certain nombre de villes, des réponses plus faciles et plus rapides aux questions posées par les citoyens sur les formulaires, etc. Il s'agit là aussi de projets qui demandent un temps certain.

Mme la Maire remercie M. Allain et rappelle que le budget sera voté le 22 mars.

ADMINISTRATION GENERALE

19) Approbation du plan de financement du projet de création d'un tiers-lieu à Malakoff

Rapporteur : Mme Parmentier

Les locaux de l'ancienne trésorerie classés bâtiments historiques, rue du Président Wilson (centre-ville), d'une surface d'environ 600 m², et répartis sur 3 niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, étage) sont aujourd'hui sous-utilisés.

Aujourd'hui, l'inoccupation de ces locaux ne peut perdurer, au regard de la pénurie d'espaces disponibles. La Ville va donc procéder à la réhabilitation complète des locaux afin de permettre son utilisation par des associations et organismes de l'économie sociale et solidaire.

Cette réhabilitation lourde nécessite des travaux de maçonnerie, de plâtrerie, de faux plafonds, de menuiseries intérieure et extérieure, de serrurerie, de revêtement de sol, de peinture, de plomberie sanitaire, de chauffage et ventilation, d'électricité, mais aussi l'implantation d'un appareil élévateur.

Un projet, consistant en la création d'un tiers-lieu, a retenu l'attention de la Municipalité. Les activités développées occuperont le rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^e étage et terrasses du bâtiment.

Ce tiers-lieu de la Ville a pour objet de faciliter le lien social, la mixité, la découverte de nouveaux usages et modèles de consommation et le développement d'activités artisanales et culinaires :

- Recréer des filières de fabrication et de vente de nourriture, objets, technologie ou encore de l'art grâce à la mutualisation des achats de matière pour les producteurs, la relocalisation de la fabrication au sein de la ville, la vente directe de la production dans le même lieu, le recyclage et la revalorisation.
- Mettre en avant et utiliser les nouveaux outils de conception au sein d'espaces de production artisanale (Makerspace) et de fabrication numérique (Fablab).
- Recréer une alimentation durable avec des zones de préparation culinaire partagées.
- Fédérer les créateurs de la ville avec un espace dynamique.

4 emplois temps plein seront créés la première année dont 2 en insertion et un emploi supplémentaire l'année suivante.

Le projet est estimé à 1 200 823 euros dont 240 000 euros apportés par la personne morale CASACO (après examen de plusieurs projets) qui porteront sur l'investissement matériel. La réhabilitation du bâtiment sera portée par la Ville. Le Département des Hauts-de-Seine participera à hauteur de 250 000 euros dans le cadre du contrat 2016-2018. Le dossier a été déposé en décembre 2016 dans le cadre d'un appel à projet FEDER (Europe). La Métropole du Grand Paris sera aussi sollicitée en 2017 pour apporter un soutien financier au projet.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de création d'un tiers-lieu dans les locaux de l'ancienne trésorerie, entériner son plan de financement, autoriser Madame la Maire à solliciter tout soutien financier à la réalisation du projet et à signer tout document afférent.

A 37 voix pour, dont 3 mandats et une abstention de Mme Jannès, le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un tiers-lieu à Malakoff.

Le Conseil Municipal entérine le plan de financement de projet estimé à 1 200 823,4 euros HT, avec une participation de la Ville à minima à hauteur de 241 000 euros (soit 20 % du projet), du

Département des Hauts-de-Seine à hauteur de 250 000 euros et de CASACO co-porteur du projet à hauteur de 240 000 euros.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter tout soutien financier à la réalisation du projet et à signer tout document afférent.

Mme Perrotte apprécie cette excellente initiative tout comme celle de développer une économie sociale et solidaire. Pour rappel, développer une économie sociale et solidaire signifie – et ce n'est pas exhaustif – ouvrir à des publics vulnérables des collectifs de travail qui mettent en commun des réseaux, c'est encourager une économie collaborative qui veille au respect des consommateurs et des travailleurs, c'est développer la formation des personnes éloignées de l'emploi sur les compétences numériques nécessaires au monde du travail. Ce n'est pas dégager des profits.

Mme Perrotte se pose plusieurs questions sur cette délibération qu'elle trouve malgré tout encore assez floue. Comment s'est fait l'appel à projet pour ce lieu ? Comment s'est fait le choix de CASACO ? Quel est finalement le projet ? Quelle concertation a été faite et, s'il n'y en a eu aucune, quelle concertation est prévue ? À quoi correspondent les 1,2 M€ annoncés ? Comment la Municipalité explique-t-elle cette absence d'ouverture et de concertation ?

Si Mme Perrotte a bien compris, la Ville s'engage sur 240 000 € sans que la destination précise de ce lieu soit déterminée, sans aucune connaissance des recettes à venir. CASACO s'engage sur 240 000 € : pour quel investissement ? Mystère. Avec qui ? On ne sait pas. Pour quelles redevances ? On ne sait pas non plus. Mme Perrotte a donc du mal à imaginer que la commune demande des subventions finalement assez importantes sans un dossier un peu travaillé et sans aucun cadrage de ces redevances. Elle souhaiterait par conséquent quelques éclaircissements.

M. Parmentier indique que plusieurs projets ont été examinés dans une commission mais que la démarche d'appel à projets, très encadrée, n'a pas été réalisée.

Concernant le budget de 1,2 M€, un économiste spécialiste en bâtiment a fait le tour complet des lieux. L'estimation correspond à des travaux lourds de réhabilitation d'un bâtiment ancien ainsi qu'à la mise aux normes en termes d'accessibilité. Mme Parmentier ne rentrera pas dans les détails techniques mais ceux-ci peuvent être fournis si besoin est.

Cette délibération a pour objectif d'autoriser le plan de financement ainsi que la destination tiers-lieu pour pouvoir compléter les appels à projets. La Commune doit en effet pouvoir dire que la destination « tiers-lieu » a été officiellement approuvée par le Conseil Municipal, ce qui permettra de faire appel à des financements et de répondre à des appels à projets. C'est donc un point de départ, l'objectif étant de destiner ce bâtiment à un tiers-lieu, d'en définir les valeurs (rappelées dans la délibération) et d'aller jusqu'à un conventionnement avec le porteur de projet. Le rôle de la Ville se limite à passer une convention avec le porteur de projet, à lui rappeler les valeurs et à lui indiquer les grandes orientations, sans donner plus de précision toutefois sur l'agencement des lieux, sans imposer les collectifs avec lesquels travailler, etc. Le porteur de projet devra toutefois s'engager à monter son projet dans le cadre d'une concertation.

La personne morale de CASACO montera une structure dédiée (Mme Parmentier assure qu'il ne s'agira pas d'un CASACO bis) pour travailler à un projet uniquement sur cet espace et uniquement sur la destination prédéfinie par la commune. Un comité de pilotage a pu estimer que CASACO avait à la fois l'expérience sur l'animation de ce type de lieu, l'expertise nécessaire pour monter des projets et une capacité à travailler dans la concertation. La Municipalité restera vigilante quant à la destination et suivra la progression du projet tout au long de sa construction.

Concernant le financement de 240 000 €, CASACO répond également à des appels à projets et à des subventions et mènera une opération de crowdfunding pour un appel de fonds. Par ailleurs, les gens de CASACO proposent un modèle d'activités avec possibilité d'avoir des revenus, des investissements et une quote-part de contribution. Une difficulté pourrait être comblée avec notamment un accord favorable du FEDER sur la partie montée de projet, sachant qu'ils n'ont pas de modèle économique sur les rentrées liées à leur activité. Ils dégagent donc du temps pour monter ce projet, ce qui vient en plus de leur travail actuel. Cependant, grâce aux appels à projets qu'ils font de leur côté ils devraient pouvoir financer cet aspect « montée des projets ».

Mme Jannès rappelle avoir posé plusieurs questions en commission et elle remercie Mme Perrotte d'avoir relayé ses questionnements.

Mme Jannès regrette cependant qu'il n'y ait pas eu de véritable appel à projets ; il est dommage d'avoir fait ce choix délibéré d'un nombre d'offres très limité à la base. Il s'agit tout de même d'un très beau projet d'économie sociale et solidaire, il n'y aura sans doute pas tous les jours un espace

aussi important et aussi bien situé. Développer l'économie au cœur de la ville est une idée très appréciable et Malakoff Plurielle attend un projet équivalent dans le sud de la ville. Cependant, l'absence d'un véritable appel à projets encore une fois limite d'entrée de jeu le champ des possibles sur cette occasion assez exceptionnelle, ce qui pose une vraie question.

Mme la Maire explique que ce projet était au départ consacré à l'USMM. Un projet d'urbanisme est prévu sur le site de Safran et l'USMM était en demande de plus de surface pour organiser ses activités. Les locaux de l'ancienne trésorerie étaient vides depuis très longtemps et des alertes ont été lancées ; il fallait s'occuper rapidement de cet espace qui menaçait de se dégrader totalement. Or, ce bâtiment a une histoire : avant d'être une trésorerie il était en effet une justice de paix. De fait, il a paru plus judicieux que ce lieu emblématique accueille d'autres activités que l'USMM. Il faut savoir que tout le monde avait des projets pour la trésorerie mais que personne n'avait les financements à mettre en face. Deux porteurs de projets se sont présentés : CASACO, qui souhaitait en faire un tiers-lieu (et non un CASACO bis comme l'a dit Mme Parmentier), et une société de jeunes architectes, des jeunes Malakoffiots pour la plupart mais qui s'étaient installés ailleurs et qui cherchaient un espace. Ces deux entités ont visité l'ancienne trésorerie et ont été auditionnées par le comité de pilotage. Les architectes ont retiré leur projet car la surface ne leur convenait finalement pas. Certes, il est prévu de faire des travaux mais en gardant tout de même sa nature au bâtiment. Seul le projet de tiers-lieu est donc resté.

Le projet est d'installer ce tiers-lieu au rez-de-chaussée ainsi qu'à l'étage jusqu'à la terrasse, et d'accueillir au sous-sol une partie de l'USMM pour du sport-santé. Cette activité s'adressera à une population sportive de Malakoff mais qui est peut-être vieillissante et qui a besoin de pratiquer une autre forme de sport que celle proposée dans les salles privées aux tarifs un peu élevés. De fait, aider l'USMM à développer cette activité lui permettrait de s'étendre et de faire rentrer des fonds car, compte tenu du contexte économique, les subventions aux associations n'augmentent pas (même si celles allouées par la commune ne diminuent pas). Par ailleurs, l'USMM a visité les locaux du CCAS, qui a déménagé, et déclaré que ce lieu, finalement mieux adapté, leur convenait parfaitement pour leurs bureaux. Dès qu'elle aura les subventions, la Ville pourra commencer rapidement les travaux.

Ce projet résulte donc d'une opération à tiroirs qui lui a permis d'évoluer dans le temps. Ce tiers-lieu, en centre-ville, favorisera le lien social entre des publics différents, ce qui est intéressant en termes d'émulation. Le projet est en cours de construction avec CASACO et la commune veillera à ce que cela s'organise autour de consultations, etc.

Mme Parmentier ajoute que, parce qu'il fallait faire vite, la Municipalité a pensé à un moment donné construire un appel à projets dans ce domaine de l'économie sociale et solidaire. Il faut cependant savoir que la constitution de ces appels à projets demande une certaine expertise pour ne pas commettre des erreurs, que cela suppose potentiellement beaucoup de dossiers à traiter, la mise en place de commissions d'attribution, etc. Or, cette expertise n'était pas forcément disponible rapidement au sein des services. Par ailleurs, Sud de Seine n'existait quasiment plus et le Territoire n'existait pas encore.

M. Tauthui demande si d'autres pistes de subventions existent en cas de refus de la FEDER. La recherche de financement participatif (le crowdfunding) sera-t-elle revue pour savoir si la Commune peut se porter garante pour cette recherche ? M. Tauthui rappelle qu'il a suivi le séminaire qui s'est tenu au Département avec Mme Parmentier et Mme Picard où il a été question de ce mode de collecte de fonds. Enfin, qui sera le gérant du tiers-lieu ? La Ville ayant une participation élevée, devra-t-elle entièrement gérer cet espace ou bien une société mixte se mettra-t-elle en place ?

Mme Jannès demande, comme elle l'a fait en commission, des précisions sur les modalités de la concertation puisque la Commune s'engage à ce que ce projet soit aussi construit avec les parties prenantes, habitants et opposition.

Mme Parmentier confirme que le crowdfunding de collectivités leur a été présenté au cours de ce séminaire mais elle n'en a pas été personnellement convaincue. Cela dit, il est intéressant de suivre cette démarche puisque cette pratique du crowdfunding semble possible au niveau d'une collectivité. Il faut savoir toutefois que cela se passe dans un cadre et avec des organismes un peu spécifiques.

La Mairie ne sera pas pilote du tiers-lieu. Une convention sera passée avec l'USMM d'une part et la structure qui sera créée d'autre part. Cependant, un comité de pilotage, qui devrait être mis en place rapidement, suivra l'avancement de ce projet construit par la personne morale porteuse de projet dans les limites, les valeurs défendues et le cadre fixé par la municipalité.

Dans le cas où la subvention serait refusée par le FEDER Mme Parmentier pense que le projet devra être re-calibré de manière moins ambitieuse ou devra être étalé dans le temps. L'enveloppe budgétaire pourra être rediscutée sur un volet plus global pour savoir à quelle hauteur minimale la Ville pourrait contribuer pour permettre à ce projet d'exister. La question du crowdfunding peut aussi se poser. Quoi qu'il en soit des réponses devront être apportées à ces questions car la prise de participation des financements par subvention étant à hauteur de 60 %, que ce soit côté FEDER ou côté Métropole, la non-obtention de ces subventions ne serait pas anodine sur la finalité du projet.

Mme la Maire ajoute que CASACO changera de structure juridique mais il faut savoir que ce nom de CASACO est bien connu de certains milieux et qu'il devrait aider à cette recherche de subventions. Mme la Maire confirme par ailleurs que l'opposition pourra participer au comité de pilotage, c'est d'ailleurs ce qu'il est prévu de faire dans chaque COPIL. Reste à se mettre d'accord sur les participants.

BATIMENTS COMMUNAUX

20) Approbation du programme de construction d'une extension avec la création d'un centre de loisirs, la mise en accessibilité et la rénovation de l'école maternelle Paul Bert

Rapporteur : M. Métais

Quasiment toutes les écoles de Malakoff disposent d'un centre de loisirs. Au sein des écoles maternelles, il est utilisé comme le lieu de l'accueil périscolaire. Les nouveaux rythmes scolaires en place depuis la rentrée 2015 ont rendu ces espaces indispensables.

L'école maternelle Paul Bert ne dispose pas de centre de loisirs, les activités se déroulent dans une partie de la salle de restauration. L'activité d'accueil et celle de restauration sont incompatibles dans un même lieu au regard des normes d'hygiène actuelles.

En outre, la Ville doit réaliser la mise en conformité de l'école relative à l'accessibilité des établissements recevant du public (loi du 11 février 2005). Celle-ci a été inscrite à son Agenda d'Accessibilité Programmée validé le 2 septembre 2016 (voir Ad'AP de Paul Bert en annexe).

Le présent programme a pour objet d'étudier :

- la création d'une extension en vue d'aménager un centre de loisirs maternel,
- les travaux d'accessibilité du bâtiment,
- l'amélioration des performances thermiques du bâtiment.

I/ Présentation du programme

1. Création du centre de loisirs maternel

Un centre de loisirs maternel va être créé en vue d'accueillir :

- deux salles d'activité avec un espace ludothèque, un coin calme, un espace pour des activités de cuisine (avec un four et un frigo) et un espace peinture (point d'eau),
- un bureau pour la direction du centre de loisir (actuellement, localisé dans le réfectoire),
- des réserves pour le matériel pédagogique.

Les espaces du centre de loisirs maternel se trouveront à proximité immédiate d'un sanitaire qui sera au besoin créé.

Les accès pourront être gérés indépendamment de l'école et sans perturber l'activité du centre ou de l'école. En effet, les entrées et sorties du centre de loisirs ne sont pas circonscrites dans le temps et il n'y a pas de personnel dédié à surveiller l'accès.

La localisation du centre de loisirs doit donc être judicieusement choisie pour permettre un accès direct à l'espace et un fonctionnement indépendant de l'école.

2. Rénovation de l'office

La rénovation de l'office permettra d'améliorer les conditions de travail des agents d'entretien du site. L'office sera réaménagé et dimensionné afin de permettre aux agents de service de réchauffer les 90 repas journaliers.

Des vestiaires et des sanitaires seront aménagés pour les 5 agents d'entretien et ATSEM de l'école maternelle. Ces vestiaires pourront également accueillir des casiers pour les effets personnels des animateurs du centre de loisirs.

Une salle de repos pour le personnel sera créée, elle pourra être mutualisée par les agents d'entretien, les ATSEM et les animateurs.

Le projet prévoira un cloisonnement de la buanderie.

3. Agrandissement de la salle des maîtres

La salle des maîtres actuelle est trop exiguë pour accueillir les 7 à 8 enseignants de l'école. Le projet prévoit l'aménagement d'une salle des maîtres dimensionnée pour les besoins. De plus, le centre de loisirs a besoin d'un espace spécifique pour les réunions pédagogiques, qui se dérouleront à l'avenir dans la salle des maîtres en dehors du temps scolaire.

4. Accessibilité

La Ville de Malakoff a déposé son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) au cours de l'été 2016, qui a été approuvé le 2 septembre 2016 par la Préfecture des Hauts de Seine.

L'agenda stipule que l'accessibilité de l'école maternelle Paul Bert doit être réalisée au cours de l'année 2017 (voir documents de l'Ad'Ap et diagnostic accessibilité en annexe).

Les principales actions à mettre en œuvre pour l'accessibilité sont :

- la création d'un ascenseur
- la création de sanitaires adaptés
- la mise en place d'une signalétique.

Le projet intégrera la mise en conformité de l'école maternelle Paul Bert de la loi du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des Établissements Recevant du Public.

5. Amélioration thermique

Conformément aux exigences de la loi de transition énergétique, le projet prévoit des travaux d'amélioration thermique. Ainsi la Ville de Malakoff a missionné le bureau d'études Altérea pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école et une proposition d'amélioration. Le document propose quatre scénarios d'action :

- Scénario 1 : actions à court terme
- Scénario 2 : rénovation globale
- Scénario 3 : optimum d'énergies
- Scénario 4 : optimum d'énergies « sans ITE ».

La Ville a décidé de retenir le scénario 3 : optimum d'énergie comprenant :

- La mise en place des compteurs électriques permettant de distinguer les consommations liées aux différentes zones et de pouvoir mieux gérer les charges de chacun.
- Les robinets thermostatiques, associés aux circulateurs à débit variable, permettant d'adapter plus facilement les températures dans les pièces, de réguler le besoin plus précisément et de limiter les consommations.
- Les fenêtres à double vitrage sur le préau permettant de limiter les déperditions dans le préau et améliorer le confort des occupants.
- La mise en place de compteurs thermiques avec la séparation des réseaux permettant de mieux gérer les consommations par activités.
- La mise en place de chaudières à condensation permettant de diminuer les consommations de chauffage et d'adapter la puissance des chaudières au besoin réel du bâtiment après les travaux d'isolation.
- L'isolation des planchers hauts et bas permettant de limiter les déperditions et de réduire les besoins en chauffage.
- L'isolation par l'extérieur et le changement des fenêtres de l'école permettant de traiter l'enveloppe complète du bâtiment, réduisant considérablement les déperditions.
- La ventilation double-flux permettant de maîtriser le renouvellement d'air et l'hygiène des locaux et va de pair avec l'amélioration de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe lors du remplacement des menuiseries.
- Le changement de l'accumulateur gaz par un matériel plus performant, à condensation pour limiter les consommations d'Eau Chaude Sanitaire.

II/ Désignation du maître d'œuvre

La Ville devra choisir un maître d'œuvre selon un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) restreint avec remise de prestation. Ce type de procédure permet à un maître d'ouvrage de demander une remise de document permettant de retenir un projet. Comme il ne s'agit pas d'un concours, la quantité de travail doit rester limitée. Dans le cas qui nous occupe, nous pouvons demander un plan et une coupe au 1/200^{ème} accompagné d'une vue perspective.

Les candidats appelés à remettre une offre seront au nombre de 5 et la prime est fixée à un montant de 4 000 € TTC. Cette prime sera ensuite déduite pour le candidat retenu.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le programme de construction d'une extension avec la création d'un centre de loisirs, la mise en accessibilité et la rénovation de l'école maternelle Paul Bert.
- Fixer la prime à verser à chaque candidat admis à présenter un projet à 4 000 € TTC maximum.
- Autoriser Madame la Maire à déposer toute demande d'urbanisme nécessaire (pour les travaux réalisés en extérieur)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de construction d'une extension avec la création d'un centre de loisirs, la mise en accessibilité et la rénovation de l'école maternelle Paul Bert. Le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnité maximum due à chaque candidat admis à présenter une offre à 4 000 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à déposer toute demande d'urbanisme nécessaire.

*Pour **Mme Perrotte** le débat d'orientation budgétaire a montré une volonté nouvelle de faire du développement durable – plus exactement de l'écologie – un axe fort de la mandature de la majorité actuelle. Malakoff 21 s'en réjouit mais restera toutefois attentif à ce que cela ne reste pas uniquement un affichage mais devienne une réalité de terrain. C'est pourquoi Mme Perrotte revient sur ses demandes faites en commission :*

- *Conserver coûte que coûte le potager qui semblait être amené à disparaître. En effet, la sensibilisation des plus jeunes, le contact à la terre sont des valeurs qui doivent être défendues et développées afin que les enfants ne perdent pas cet héritage naturel.*
- *Imposer le recours aux produits éco-responsables dans le cahier des charges du premier document et non seulement le suggérer. Après 25 lignes environ sur les COV, il est indiqué que « la maîtrise d'œuvre doit donc choisir et utiliser les produits de construction en tenant compte de l'émanation éventuelle de polluants. » Cette formulation est trop légère, il conviendrait plutôt d'imposer à la maîtrise d'œuvre l'utilisation de produits éco-responsables.*
- *Inciter à l'utilisation de produits « biosourcés » quand cette alternative existe (isolants notamment).*

Mme Perrotte est plutôt rassurée par les propos de M. Métais qui a bien expliqué et garanti que toutes ces obligations figureraient dans les documents ultérieurs. Mais pourquoi ne pas les inclure dans ce document présenté aujourd'hui afin que ces considérations soient prises en compte le plus tôt possible ?

***M. Métais** explique que ce programme est destiné aux architectes pour leur expliquer ce que la ville veut faire. L'architecte qui aura été sélectionné fera valider des avant-projets sommaires (APS) et créera le cahier des charges des entreprises. Les remarques de Mme Perrotte ont été prises en compte et seront intégrées au document (p. 14 du 1^{er} document).*

Les produits biosourcés sont en effet les plus efficaces mais leur coût, encore excessivement élevé, peut avoir une incidence très forte sur le financier du chantier. M. Métais note toutefois d'étudier avec la maîtrise d'œuvre chargée du dossier la possibilité de mettre ce point en option dans la consultation. Le delta pourra être ainsi calculé ainsi que le temps de retour puisque ces travaux sont faits pour 40 ou 50 ans. L'option isolation par l'extérieur et le changement des façades ont déjà pu être retenus, ce qui redonnera un peu de jeunesse au quartier. Il s'agit en effet d'un bâtiment des années 50 construit avec les matériaux de l'époque. D'autres projets urbanistiques viendront s'ajouter avec des constructions neuves et l'ensemble apportera un cachet à ce secteur.

Une vigilance sera apportée aux COV, des normes ont d'ailleurs été refaites sur les polluants intérieurs, les mobiliers, etc. Les doubles-flux permettront d'améliorer les atmosphères à l'intérieur des bâtiments puisque ces traitements sont prévus pour contrôler tous les airs viciés.

***Mme la Maire** revient sur le potager évoqué, ou plus exactement la friche dont le service jeunesse retourne la terre tous les trois ans et qui ne sert à rien... Comme dans toutes les écoles ces potagers dépendent des projets des instituteurs et sont utilisés ou non. Mme la Maire ne connaît pas encore le projet des architectes mais ce type d'espace vert pourra être déplacé si jamais un agrandissement prévu venait empiéter sur sa surface actuelle.*

***M. Aarsse** est ravi que Malakoff 21 rebondisse sur les questions de développement durable... La question du retour à la terre pour les enfants est une très bonne idée, d'ailleurs portée dans les projets de nature en ville et de la ferme urbaine. Des potagers ont été expérimentés dans un grand*

nombre d'écoles et connaissent en effet des hauts et des bas, et sans doute plus de bas. Cela ne veut pas dire toutefois qu'il ne faut plus en faire dans les écoles mais l'idée est que les écoles aient leur place au sein de la ferme urbaine. Le fait que les enfants puissent avoir les mains dans la terre et qu'ils fassent pousser des plantes reste quoi qu'il en soit dans les priorités de la Ville.

M. Aarsse regrette que l'on ne se soit pas félicité du scénario n° 3 qui est tout de même le plus écologique et le plus ambitieux des quatre. Ainsi, le scénario n° 4 ne prévoyait pas d'ITE (isolation thermique par l'extérieur) par exemple.

Dernier point, la nécessité de se passer de béton aurait pu être soulignée car toute l'Île-de-France manque de sable, ce qui est un vrai problème pour les projets de construction. De fait, on se tourne vers le sable coquillier qui vient de la mer et qui favorise l'érosion du littoral. Favoriser un projet utilisant plus de bois et moins de béton serait une démarche encore plus écologique.

Mme Perrotte s'est quant à elle félicitée de ce choix du scénario n° 3. En revanche, elle a noté une bizarrerie concernant le retour sur investissement qui est supérieur à 30 ans alors que le bâtiment d'origine était décrit comme une passoire énergétique. Une lecture plus précise montre qu'il n'a pas été possible de faire l'évaluation financière des dépenses énergétiques. Quoi qu'il en soit, il faut espérer que le retour sur investissement sera de moins de 30 ans et ne pas oublier que ces évaluations ont été faites sans connaître exactement le coût énergivore du projet.

Mme Perrotte remercie donc la municipalité pour le choix du scénario, pour les précisions qui seront intégrées en pages 14 et 15 du document ainsi que pour le déplacement du potager.

Enfin, si la ferme urbaine est un beau projet, celui de la nature en ville l'est encore plus et, si les potagers ne fonctionnent pas, il faut se poser la question de la motivation des instituteurs ou des élèves.

Mme la Maire pense que c'est aussi à l'Éducation nationale de se poser des questions. La municipalité répond à toutes les demandes : quand les enseignants demandent des potagers, la commune met des potagers, quand il faut retourner la terre, elle retourne la terre, quand il faut planter, elle est là aussi. La Mairie répond à quasiment toutes les demandes des enseignants mais c'est aussi à l'Éducation nationale de s'interroger lorsqu'un projet tombe après le départ d'un enseignant. La Municipalité ne peut pas non plus tout faire, il faut ramener chacun à ses compétences et à ses responsabilités.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

21) Convention pluriannuelle 2017-2019 entre la Ville de Malakoff et l'association Agir pour la Solidarité Internationale à Malakoff (ASIAM)

Rapporteur : Mme Moquerou

Mme Moquerou indique qu'il s'agit de renouveler la convention avec l'association ASIAM (Agir pour la Solidarité Internationale à Malakoff), anciennement « comité de jumelage de Malakoff », convention très ancienne puisque la première avait été approuvée en 1997. Malakoff est fortement engagée dans des actions de solidarité internationale, à la fois dans le cadre d'une coopération décentralisée avec Ngogom mais également dans des actions de sensibilisation et plus récemment pour l'accueil des migrants. Elle est aussi engagée dans des actions pour développer la culture de paix. L'ensemble de ces actions ne peut être porté par la Mairie seule, laquelle travaille donc avec des associations et en particulier l'ASIAM qui est en quelque sorte son bras armé. La politique en matière de solidarité internationale a été définie par la Ville et les actions menées par l'ASIAM se font dans le cadre de cette politique. Il peut s'agir d'actions conjointes mais aussi de projets autonomes que mène l'ASIAM.

Cette convention est pluriannuelle, elle a été travaillée avec l'ASIAM et s'étend sur trois ans. L'idée était de renouveler, de toiletter cette convention qui était ancienne, de faire le point sur les modalités de fonctionnement entre les deux parties. L'ASIAM bénéficie d'une subvention de la Ville depuis de nombreuses années et anciennement également du Département. Les actions qui pouvaient être confiées par la commune à l'ASIAM ont été listées, des réunions de travail ont lieu régulièrement entre l'ASIAM et la Ville et les moyens accordés au-delà des aspects subventions ont été définis (supports de communication, mise à disposition de matériels, ...).

Afin de formaliser précisément les relations entre l'association et la Ville, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention pluriannuelle 2017-2019 à intervenir entre la Ville de Malakoff et l'association Agir pour la Solidarité Internationale à Malakoff (ASIAM) et autoriser Madame la maire à la signer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention pluriannuelle 2017-2019 à intervenir avec l'association « Agir pour la Solidarité Internationale à Malakoff » ; et autorise Madame la Maire à signer ladite convention.

Mme Jannès se réjouit au nom de Malakoff Plurielle de ce soutien au secteur associatif et surtout des activités de ce type d'association. Elle apprécie l'allusion au soutien du tissu associatif pour tout ce qui concerne la solidarité envers les migrants. Une délibération non soumise au vote est d'ailleurs passée sur le soutien à l'association Les AMIS. À ce propos, il serait bien d'étendre cette pratique de soutien à des subventions plus pérennes et de traiter de manière équitable et transparente l'ensemble du tissu associatif qui se mobilise pour ce type d'action. Une convention cadre pourrait être ainsi passée à cette fin avec les AMIS ou d'autres associations qui n'en ont pas encore.

M. Cardot fait observer que c'est aux associations de faire leurs demandes de subvention ; en général, la Ville y répond positivement. Il suggère à l'association Les AMIS de faire cette demande ; il leur renverra un courrier officiel et une subvention sera ainsi décidée.

M. Tauthui attend toujours le bilan des actions pour Ngogom qu'il avait demandé ainsi que le montant recueilli pour Haïti.

Mme la Maire demande à l'administration de noter ces deux questions.

Mme Moguerou indique qu'un point a été fait avec Ngogom au cours d'un échange par Skype la semaine précédente. Le bilan qu'elle communiquera sera donc récent.

M. Tauthui demande si l'ASIAM soutient tous les projets des associations de Malakoff qui veulent utiliser le miroir de la Ville pour faire soit des jumelages, soit des actions humanitaires dans le monde. Par ailleurs, la liste des projets qu'ASIAM a déjà soutenus pourrait-elle être communiquée, par exemple en fonction des années ?

Mme Moguerou répond que l'ASIAM peut dans certains cas travailler avec d'autres associations, c'est d'ailleurs ce qu'elle avait demandé lors de la dernière assemblée générale car elle souhaitait faire un projet en quelque sorte multi-associations. Elle a ainsi demandé la liste de toutes les associations qui travaillent dans le domaine de la solidarité internationale, pas forcément pour leur donner des subventions mais pour voir si elles existent et ce qu'elles font à Malakoff car il arrive parfois que seuls les noms existent. Parallèlement, l'idée, dans le budget, était de pouvoir pointer deux ou trois associations qui ont de beaux projets et de les aider. En revanche il est impossible d'aider tous les projets, une dispersion totale aurait pour résultat de diminuer considérablement ces subventions et de ne pouvoir allouer que trois ou quatre euros à chacun d'entre eux. Il faut donc cibler les projets qui correspondent à ce que fait la Ville en matière de politique de solidarité internationale, s'assurer de la solidité de ces projets et voir ensuite quelles sont les possibilités. Comme l'a dit M. Cardot les associations elles-mêmes doivent faire remonter leurs propres demandes, ce qu'elles ne font pas parfois parce qu'il leur est difficile de prendre simplement le temps d'écrire. La municipalité les incite toutefois à le faire car il est dommage de passer à côté de beaux projets.

Puisqu'il est beaucoup question de développement durable, Mme Moguerou signale qu'un très beau projet se construit en ce sens avec Ngogom. Il est intéressant non seulement parce qu'il permet d'éviter la poursuite de la déforestation, un mal extrêmement grave dans les pays du Sahel ou proches du Sahel, mais parce qu'il permet également l'enrichissement des paysans grâce à la production de biogaz obtenu à partir des élevages de bovins. Ce projet évite de faire du chauffage au bois, polluant et amenant à la déforestation, avec un impact forcément très négatif en matière d'écologie.

Mme la Maire remercie Mme Moguerou pour cette présentation.

URBANISME

22) Ouverture de la concertation relative au projet de réaménagement de la porte Nord-Ouest de Malakoff

Rapporteur : M. Cormier

M. Cormier indique qu'il s'agit avec cette délibération de prendre la décision d'ouvrir officiellement la concertation sur le devenir du réaménagement de la porte Ouest de Malakoff, suite au départ de l'Insee, pour en faire un lieu innovant tant en termes d'habitat que d'emplois et d'équipements publics. La municipalité aurait bien évidemment souhaité conserver sur Malakoff cette importante institution publique qu'est l'Insee, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle leur avait fait une proposition de réaménagement sur la ville, mais l'État a fait un autre choix. Dès la nouvelle officielle du départ de l'Insee un périmètre d'étude a été institué sur le terrain de l'Insee afin de maîtriser le devenir de ce site qui présente bien des convoitises pour nombre de promoteurs.

M. Cormier rappelle que l'institution de ce périmètre d'études, acté en Conseil municipal du mois de juin 2016, permet de surseoir à statuer sur toute demande de permis. Cela veut dire que si un promoteur déposait un permis, la Ville aurait la possibilité (et c'est ce qu'elle ferait) de le geler et aurait un délai de deux ans pour faire une autre proposition, pour construire un autre projet mais, bien évidemment, il n'est pas question d'attendre deux ans. Ce périmètre montre bien la volonté de la municipalité de réfléchir à ce projet de ville avec le 14^e arrondissement voisin mais surtout de le construire avec les habitants de Malakoff. Pour cela, il faut que la Ville puisse en avoir la maîtrise maximum, tenant compte de l'enjeu qu'il représente.

La réflexion sur laquelle la Ville s'engage va au-delà de l'îlot de l'Insee puisque le triangle B de la rénovation y est intégré, c'est-à-dire le groupe scolaire Fernand Léger ainsi que le gymnase Jacques Duclos, équipements qui se trouvent en bordure du périphérique.

Comme l'indique le rapport, le futur programme qui sera élaboré avec les habitants devra tenir compte des impératifs de santé environnementale car une partie du site est fortement exposée à la pollution phonique et à la pollution de l'air, pollutions générées essentiellement par la circulation du périphérique à proximité. D'ailleurs, sur cette question du périphérique il est prévu avec la Maire du 14^e arrondissement de relancer avec force l'exigence de la couverture du périphérique jusqu'à la porte de Châtillon. Pour rappel, cela concerne plus de 5 000 Malakoffiots. Cette couverture du périphérique se ferait donc dans le cadre du projet et permettrait d'offrir, en termes de réflexion et de propositions, encore d'autres possibilités.

D'autre part, ce projet devra permettre de travailler à l'articulation entre cet îlot d'entrée de ville et le centre-ville, de repenser l'aménagement de Pierre Larousse et aussi de bien articuler la réflexion avec la fac juste à côté qui présente une architecture exceptionnelle (architecture qu'un ravalement mettra en valeur).

Ce projet devra aussi prendre en compte dans sa globalité une réflexion sur l'aménagement de l'espace public sur le déplacement, la circulation. Cette réflexion devra aussi se mener avec la Ville de Paris. Les espaces devront être réaménagés en termes de continuité écologique et de mobilité car aujourd'hui peu de place est laissée aux déplacements doux dans ce quartier.

Enfin, aussi bien au niveau de la volumétrie, de la qualité architecturale que des performances environnementales, ces futures constructions devront, tout comme l'aura été l'immeuble de l'Insee, être un symbole fort, une sorte de marqueur d'entrée de ville et ainsi contribuer au rayonnement de Malakoff.

Pour obtenir un beau, utile et ambitieux projet, la ville a des atouts : son attractivité, le très bon maillage en termes de transport, une offre d'équipements, commerces et services importants à proximité, la présence d'un équipement majeur avec la fac, le dynamisme du centre-ville avec notamment le marché et la créativité des habitants. La municipalité s'engage dans un long processus qui aboutira à l'élaboration d'un projet urbain. Des études préalables seront engagées afin de s'assurer de la faisabilité de l'opération, tant sur les aspects techniques que sur les aspects économiques et juridiques. Une équipe projet sera constituée qui sera chargée de piloter cette première phase. Comme indiqué dans le rapport il sera fait appel à des partenaires extérieurs spécialisés, un AMO pour les études techniques préalables, une assistance juridique, une assistance pour organiser et suivre la concertation. Ces études, qui démarreront à l'été prochain, se dérouleront durant huit mois environ. La Mairie va commencer tout prochainement à préparer les marchés pour lancer la consultation en avril. Le coût prévisionnel de ces études est estimé à 400 000 €.

Au printemps prochain une première réunion aura lieu avec les habitants que la ville souhaite associer très en amont, démarche volontariste qui s'inscrit dans les engagements municipaux et qui est un élément indispensable pour la réussite du projet. Aujourd'hui, les formes que prendra la concertation ne sont pas encore déterminées, il est souhaité en débattre avec les habitants, c'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal que les modalités de la concertation et les objectifs poursuivis soient précisés ultérieurement dans un prochain Conseil municipal par Mme la Maire.

Il est donc proposé ce soir aux membres du Conseil municipal de bien vouloir acter l'ouverture officielle de la concertation sur ce projet très important pour la ville, très important pour ses habitants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à une concertation au sens des articles L.103-2 et L.300.1 du Code de l'Urbanisme et d'ouvrir cette concertation.

Le Conseil Municipal décide qu'en application de l'article L.103-3-2^e du Code de l'Urbanisme, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation seront précisés ultérieurement par Madame la Maire au regard des échanges qui vont être s'engager avec les habitants et les acteurs locaux.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de cette concertation et à en fixer la date de clôture.

Mme Jannès remercie beaucoup M. Cormier pour cette présentation. Elle se réjouit de la manière dont ce projet est abordé et du fait que les habitants y soient associés largement au-delà des seuls riverains.

Le groupe Malakoff Plurielle souligne cette bonne démarche et regrette simplement que celle-ci n'ait pas été appliquée pour l'autre entrée de ville autour du projet Safran. Les choses ont été un peu rattrapées après coup, les riverains directement concernés ayant en effet sollicité la concertation. Cette nouvelle modalité, initiée avec le quartier Barbusse et réitérée avec cette entrée Nord, va donc dans le bon sens.

La collaboration avec Paris est fondamentale, la couverture du périphérique a été évoquée, et le développement durable a toute sa place dans ce projet et dans cette zone particulièrement polluée. Les autres communes n'ont cependant pas été évoquées, en particulier Vanves mais surtout Montrouge, très proches. La 906 n'est pas très loin et il y a là tout un axe de circulation automobile : c'est un lieu de passage et de transit pour bon nombre d'habitants qui ne sont pas forcément des Parisiens ni des Malakoffiots. Cet aspect devrait donc être intégré dans la réflexion, de même que l'université qui est fondamentale pour l'activité. Le mot commerce aurait pu être cité ; même s'il en est question implicitement avec la rue Pierre Larousse il serait bien de le rappeler.

Quoi qu'il en soit, Mme Jannès se félicite de ce projet et apprécie que les modalités de la concertation soient discutées avec la population.

Pour M. Chébaud, l'aménagement des îlots Insee et de la tour représente un défi pour la ville. Le groupe Malakoff 21 adhère pleinement à la démarche proposée par la municipalité d'associer les habitants à ce projet. L'aménagement de cette partie de la ville est loin d'être anecdotique car il renvoie à l'histoire de la fondation même de Malakoff. C'est évidemment dans ce secteur qu'est née la ville avec l'aménagement du Village de la Nouvelle Californie par Alexandre Chauvelot. C'est là aussi que les fortifications et ses glacis ont marqué la rupture urbaine avec Paris, malheureusement confirmée par la suite avec la réalisation du périphérique. Le nom du projet, que l'on espère pour le moment provisoire, « porte Nord-Ouest de Malakoff » déçoit un peu. Le nom d'un projet n'est pas anecdotique, il doit faire aussi rêver les habitants afin qu'ils adhèrent au projet. Le groupe Malakoff 21 propose plutôt de s'appuyer sur l'histoire de la ville. Il faut rappeler, même si cela paraît poétique ou anecdotique, les noms donnés à l'époque à toutes les rues environnantes, comme Céleste-Empire, Régions-Australes, Jardin des Hespérides, Oiseaux du Paradis, San Francisco, etc. Il faudrait donc trouver un nom qui fasse rêver.

Concernant la concertation, Malakoff 21 demande à nouveau que chaque groupe du Conseil municipal puisse être représenté tout au long du déroulé de l'étude.

M. Chébaud a apprécié, au Conseil de la Jeunesse qui s'est tenu il y a dix jours, que les jeunes aient demandé à participer aux études sur la requalification du secteur Henri Barbusse. Aussi, pour que la ville se reconstruise avec eux, Malakoff 21 demande que le Conseil de la Jeunesse soit officiellement consulté et associé aux études, en particulier lorsque les modalités de la concertation seront définies

lors d'un prochain Conseil Municipal. Malakoff 21 demande à ce que les associations représentatives des étudiants qui vivent tous les jours dans ce quartier y soient associées également.

L'aménagement urbain est souvent pensé de manière assez neutre, sans vraiment prendre en compte les différents publics. Juste un exemple : des théories récentes en urbanisme – auxquelles le groupe Malakoff 21 adhère – ont montré que l'urbanisme était « genré », que l'espace public était ainsi fortement masculinisé et donc finalement peu adapté aux femmes (mauvais éclairage, plateaux urbains destinés plutôt aux garçons, etc.). Mais il est vrai aussi que la ville n'est pas toujours faite pour les jeunes et, dans un secteur à forte dimension estudiantine, leur participation au projet est inconditionnelle car ils apportent vitalité, candeur et jovialité à l'espace public. Par ailleurs, le groupe Malakoff 21 a plusieurs fois rappelé l'importance d'inscrire la vocation universitaire de ce site situé entre l'université Paris-Descartes et la cité universitaire de Paris.

Malakoff 21 partage la réflexion de la majorité pour dire que le bâtiment de l'Insee a été un vrai geste architectural à l'époque de sa construction et demande que ce même marqueur soit retrouvé dans ce projet. Il va sans dire que l'aménagement du secteur devra être exemplaire en termes de développement durable, d'architecture et d'écologie urbaine, mais il devra aussi être exemplaire d'un point de vue social. Malakoff 21 rappelle l'importance pour la vie des commerces et du cœur de ville du très grand nombre de salariés employés par l'Insee. Le projet doit donc pouvoir recréer les conditions de la présence d'un grand nombre de personnes aptes à animer les rues et commerces de la ville. La participation des commerçants qui seront très impactés par le départ de l'Insee, notamment ceux en proximité, paraît également incontournable.

Malakoff 21 attend la poursuite du processus d'élaboration de ce projet, il sera très attentif à ce que ce projet urbain soit réellement ambitieux, tant dans sa conception que dans la participation de tous à son élaboration.

M. Tauthui demande si la vision de la Maire du 14^e arrondissement et celle de la Mairie de Paris peuvent être connues ainsi que leur propre projet afin de combiner avec celui de l'entrée Nord de Malakoff puisqu'ils sont un peu concernés, notamment par l'étendue de la couverture du périphérique jusqu'à la porte Châtillon.

Y aura-t-il une présentation de l'OPH comme cela s'est fait pour la partie Sud de Malakoff (projet Barbusse) avec le cabinet qui s'était chargé de l'étude ?

M. Cormier confirme ce dernier point, plusieurs réunions publiques auront lieu, y compris avant le projet, en avril, avec toutes les personnes intéressées. Cela permettra d'échanger avec les habitants sur ce qu'ils attendent de l'après-Insee et sur ce périmètre assez vaste.

Mme la Maire remercie chacun de ses réflexions. Certes, le nom de « Porte Nord-Ouest de Malakoff » ne fait pas rêver mais il a été choisi dans un premier temps pour ne pas mettre « site de l'Insee », qui aurait été assez restrictif. Bien entendu, ce nom ne sera pas conservé et M. Chébaud a raison de rappeler qu'il s'agit d'un lieu de l'histoire de Malakoff. C'est là une donnée très importante, ce projet est emblématique, il ne s'agit pas juste d'un aménagement d'entrée de ville, ce qui explique que tout Malakoffiot et toute Malakoffiotte soit concerné et que la municipalité veuille prendre le temps de la concertation. Une réunion sera rapidement organisée pour évaluer déjà les besoins en termes de logements, d'activités économiques, de commerces, d'infrastructures et de services, mais les plans ne seront pas prêts dès cette première réunion. Les modalités de la concertation seront définies ensemble.

23) Échange à titre gratuit de parties de parcelles sises sentier André Sabatier

Rapporteur : M. Cormier

M. Cormier indique qu'avec cette délibération il s'agit d'acter un échange de parcelles à titre gratuit pour élargir le sentier André Sabatier dans le cadre de la réalisation du projet de construction de logements sur les 4 800 m² de terrain qui servaient il y a encore quelques mois de dépôt aux services du Département. Il faut savoir que la Ville est actuellement en négociation mais que le Département est toujours propriétaire de cette parcelle. Ce projet n'en est aujourd'hui qu'au plan-masse mais il prévoit 68 logements dont 38 en logements collectifs.

La Commune, attentive au devenir de ce site qui constitue l'une des dernières grandes réserves foncières du territoire, souhaite qu'il y soit réalisé un programme de logements à coûts maîtrisés qui bénéficiera prioritairement aux Malakoffiots qui ne peuvent accéder à la propriété dans les conditions normales du marché.

Elle a d'ailleurs acquis au fil des années plusieurs propriétés adjacentes et est aujourd'hui en mesure de proposer un projet de qualité bien intégré à son environnement proche.

La réalisation de l'opération nécessitera de réaménager l'actuel sentier André Sabatier pour le passage des futurs habitants. Pour ce faire, la Commune doit disposer d'une partie du jardin situé à l'arrière de la parcelle sise 23 rue Jules Guesde, cadastrée U n° 184.

Début septembre, la Commune a été informée de la vente de ce bien immobilier qui était depuis quelques années à l'abandon. L'acquéreur du terrain projette d'y construire un petit collectif.

Pour permettre aux deux projets de se réaliser, il lui a été proposé de procéder à un échange de terrains entre sa future parcelle et la parcelle contiguë cadastrée U n° 178, propriété de la Ville.

Une emprise de 50 m² issue de la parcelle cadastrée U n°U184 sera acquise par la Commune, grevée d'une servitude de cour commune au profit du lot restant appartenir au propriétaire du 23 rue Jules Guesde. Cette servitude lui permettra de bénéficier de règles de prospect identiques à celles qui lui seraient applicables sans cet échange.

Une emprise de 64 m² issue de la parcelle cadastrée U n° 178 sera cédée en échange, grevée d'une servitude de cour commune au profit du lot restant nous appartenir. Il en sera également consenti un droit d'usage aux futurs copropriétaires du programme impulsé par la Ville, dans l'optique d'y créer un petit jardin partagé.

Les biens échangés étant analogues, il est proposé de réaliser cette opération à titre gratuit. Les frais relatifs à cette opération foncière seront à la charge de la Commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'échange à titre gratuit de parties de parcelles sises sentier André Sabatier et autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à titre gratuit à l'échange suivant :

- Cession à M. GOURION du lot n°C, issu de la division de la parcelle cadastrée section U n° 178, pour une contenance de 64 m², grevé d'une servitude de cour commune au profit du lot n°D issu de la division de la parcelle cadastrée section U n° 178 ;

- Acquisition à M. GOURION du lot n°A, issu de la division de la parcelle cadastrée section U n° 184, grevé d'une servitude de cour commune au profit du lot n°B issu de la parcelle cadastrée section U n° 184.

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'une servitude de jouissance sur le lot n°C au profit du lot n°D ou la cession, une fois l'échange intervenu, du droit d'usage du lot n°C par le propriétaire du lot n°C au profit du propriétaire du lot n°D, selon la modalité juridique la plus appropriée, à titre gratuit.

Le Conseil Municipal autorise M. GOURION à se substituer pour cet échange toute personne morale dans laquelle il serait associé.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer aux charges et conditions qu'elle jugera convenables tout acte ou document afférent à cet échange, sous réserve d'une signature de l'acte authentique au plus tard un an suivant la date de la présente décision.

Le Conseil Municipal indique que les frais relatifs à cet échange seront à la charge de la Commune.

M. Chebaut, indique que sur le fonds, son groupe politique n'a pas de remarque particulière à faire sur cette délibération. En revanche, nous nous interrogeons sur le projet de construction prévu sur ce site.

Notre groupe souhaite savoir comment c'est fait la désignation du constructeur ? Est-ce qu'un cahier des charges a été adressé à différents promoteurs ? Si oui, sur quelles bases s'est faite la sélection ? Dès lors que les terrains appartiennent à la collectivité, il nous semble que cette consultation soit nécessaire. Vous nous avez transmis le compte-rendu de la réunion de présentation de ce projet aux riverains qui s'est tenue le 16 décembre 2016. Il est dit « que c'est dans une démarche de concertation [que Monsieur Cormier] a souhaité présenter le projet aux riverains afin de recueillir en amont les suggestions et propositions ».

Nous prenons acte de cette démarche qui vise à mettre en place la concertation avec les riverains sur ce projet. Mais nous demandons à la Municipalité, dans un souci d'égalité pour tous les citoyens, que cette démarche s'applique à tous les projets immobiliers de la ville.

Ainsi, si les riverains de la rue Sabatier sont associés très en amont au projet, avec même semble-t-il des possibilités d'adaptation et de modification du projet en fonction de leurs remarques, du côté de la Villa Léger ou de la rue Nicomédès Pascual, il en va tout autrement et les riverains sont mis au pied du mur. Il est regrettable que pour certains projets immobiliers, la Municipalité tarde à réagir aux inquiétudes des riverains, en les recevant bien tardivement par rapport aux dépôts de permis de construire ou par rapport à leurs demandes.

Plutôt que de réagir tardivement aux inquiétudes des riverains, nous attendons de la Municipalité qu'elles organisent des réunions de quartier avant les dépôts des permis de construire, pour expliquer les principes des nouvelles opérations et tenir compte des observations des riverains. C'est la seule condition pour que ces projets immobiliers soient acceptés par les riverains qui, dans le fond, ne les refusent pas, et adhèrent en général aux valeurs de mixité urbaine et sociale qui prévalent dans notre ville.

Le groupe Malakoff 21 espère fortement que l'élaboration de la charte avec les promoteurs tant citée permettra de corriger ses erreurs d'accompagnement des projets de construction de logements.

M. Cormier, *il y a deux mois et demi ou trois mois Augustin Dumont où il s'agissait de la première opération de logements en accession sociale, il a été constaté que des Malakoffiots ne pouvaient pas acheter dans le privé mais que leurs revenus trop élevés ne leur permettaient pas non plus d'accéder aux logements en accession sociale à 3 500 €. Dans le cadre de sa démarche de mixité sociale la Ville propose des logements sociaux, du PLAI, du PLU, du PLS et, en accession sociale, des logements à 3 500 € conventionnés et plafonnés ainsi que des logements à 4 200 € (ce qui constitue une première) de façon à ce que la diversité des couches de populations qui souhaitent rester sur Malakoff puisse le faire grâce à des propositions de cette nature. Bien évidemment, ce sont de petites opérations et il n'y a pas beaucoup de logements.*

Ce projet est en gestation depuis de nombreuses années et, si les choses se précipitent, c'est parce que le Conseil départemental a déménagé et a donc libéré le terrain. Cela étant, le projet n'en est qu'au plan-masse et reste à construire. Les riverains ont pu se faire une idée de sa future physionomie en termes de hauteur, de volume, et ont très vite compris, malgré le peu de logements prévus, que des problèmes de circulation allaient se poser impasse Sabatier. Ces remarques ont été entendues et un travail est en cours sur ce point. Sans rentrer dans les détails du projet – mais une commission peut se faire sur ces questions –, il avait été imaginé dans un premier temps que les voitures ne rentreraient pas dans la résidence mais qu'elles gagneraient tout de suite le parking. Les gens avaient immédiatement réagi en faisant observer que ces voitures allaient entrer et sortir au même endroit, impasse Sabatier. L'architecte a donc proposé une autre solution, celle de faire entrer les voitures d'un côté et de les faire sortir de l'autre, d'où l'articulation avec la délibération qui est soumise ce jour sur l'élargissement du sentier Sabatier. Les habitants ne sont pas contre le projet mais souhaitent un certain nombre d'améliorations, leurs remarques et inquiétudes sont donc prises en compte.

Une question avait été posée sur la façon dont les choses se passent avec le promoteur. Il faut savoir qu'on ne consulte des promoteurs que lorsqu'il est question d'une ZAC, c'est la réglementation. Concernant les autres projets, une réflexion est menée pour savoir comment améliorer la concertation et la faire le plus possible en amont. Cependant, il faut fixer les limites de temporalité selon le type de projet : une ZAC demande plusieurs mois, voire plusieurs années, un projet privé dépend de ce qu'aura présenté le promoteur, de la conformité ou non de ses propositions. Quoi qu'il en soit, la municipalité essaie de présenter ces projets le plus tôt possible en amont, non seulement aux riverains, qui livreront une partie de la réalité du ressenti, mais aussi aux gens du quartier qui auront un autre avis.

Ainsi, une réunion a eu lieu récemment sur Villa Léger, une réunion où il y a eu beaucoup d'animation et où l'association a été reçue. Il est d'ailleurs important que les élus sachent que les débats qui s'y tiennent sont parfois compliqués. Ainsi, des riverains de Villa Léger souhaiteraient que les constructions prévues (qui ne sont pas des tours) baissent de deux niveaux. Ce faisant, le projet se retrouverait au-dessous de 1 500 m². Or, pour tous les projets au-dessus de 1 500 m² les règles d'urbanisme imposent aux promoteurs de faire 30 % de logements sociaux ou 30 % de logements en accession sociale. Au-dessous de ces 1 500 m², le promoteur ne fera donc plus que des logements libres. Si cette demande de baisser de deux niveaux est acceptée elle constituerait un précédent qui tournerait complètement le dos aux choix pourtant débattus et discutés pendant trois ans avec la population et votés en Conseil municipal. La Ville assume ce choix de maintenir la mixité sociale et

continuera à construire des logements sociaux, des logements en accession sociale et des logements libres.

Concernant Villa Léger, la municipalité avait reçu l'association et lui avait donné les clés pour comprendre le projet. Elle lui avait annoncé qu'il s'agissait d'un projet privé que le promoteur viendrait présenter quinze jours plus tard. Lundi dernier le promoteur est donc allé faire cette présentation qu'il a souhaité mener seul. Dans son compte rendu il a rapporté que certaines personnes trouvaient que ce projet était bien, y compris la couleur des bâtiments – même si c'est secondaire. Certains participants ont dit que le PLU n'avait pas été débattu, qu'ils n'étaient pas d'accord avec ses orientations. Une habitante de Villa Léger, en revanche, a soutenu que ce PLU était très bien, qu'elle avait elle-même participé à quelques réunions, qu'il y avait donc bien eu concertation et que cela lui avait finalement permis de rehausser son pavillon. Par ailleurs, passer de 31 000 à 36 000 habitants en quinze ans ne lui semblait pas être une densification effrénée.

Cette démarche permet donc aux habitants de participer à l'élaboration du PLU ; le fait qu'ils soient concernés par les projets permet d'avoir un autre son de cloche. L'exercice n'est certes pas simple mais un travail sera mené pour l'améliorer, pour présenter les projets le plus en amont possible. Les habitants pourront ainsi mieux comprendre qu'il est parfois impossible de baisser de deux étages sous peine de ne pas appliquer le PLU et la Ville pourra de son côté entendre les préoccupations de chacun.

Par ailleurs, des réunions de nature différentes seront organisées avec la population pour construire et enrichir ensemble la charte du promoteur, charte qui sera votée en juin en Conseil municipal. À préciser que cette charte aura une valeur, non pas en termes de réglementation, mais en termes de recommandations plus contraignantes pour les promoteurs. Sans aller jusqu'à poser des contraintes inapplicables, il s'agit d'amener ces derniers à construire dans l'esprit de ce que la commune souhaite. Ce type de démarche a d'ailleurs cours dans d'autres villes.

Mme Jannès indique que la concertation sur les projets d'urbanisme est une préoccupation personnelle depuis de très nombreuses années et un vrai sujet pour Malakoff Plurielle. Elle évoque à nouveau le problème d'équité, mis en avant par M. Chébaut dans son intervention et qu'elle avait elle-même soulevé au Conseil municipal précédent. C'est sur cette équité que le groupe Malakoff Plurielle sera particulièrement attentif.

Deux problématiques se dégagent : les projets portés par la municipalité (ZAC et autres), qu'elle peut maîtriser facilement, et les projets privés. Cette charte des promoteurs est donc fortement attendue concernant ces derniers. Malakoff Plurielle veillera à ce que le principe de construire avec la population, de construire avec les associations de quartier soit respecté. Par ailleurs, il serait intéressant que la commission Urbanisme participe à l'élaboration de cette charte, avant son vote en juin comme annoncé.

Mme Jannès a noté sur le compte rendu relatif à l'impasse Sabatier une réflexion des riverains quant à l'aspect trop fermé sur lui-même du projet, un peu contradictoire avec l'esprit de Malakoff. Cette remarque constructive et intéressante est donc à creuser dans la manière de penser les projets puisqu'il s'agit à chaque fois d'initiatives très éparpillées. Même si les projets rentrent dans le cadre d'un PLU, il est important d'essayer de connecter cet aspect-là à des projets plus larges.

Mme la Maire remercie Mme Jannès et confirme que la commission Urbanisme sera convoquée.

Mme Perrotte indique qu'elle attend la réponse de M. Cormier à son e-mail.

Mme la Maire assure qu'une réponse sera apportée.

M. Chébaut a bien noté la proposition de M. Cormier d'organiser une commission sur ces sujets et Malakoff 21 attend d'y participer.

Mme la Maire indique que la date du Conseil municipal a été fixée il y a très longtemps et que ce n'est pas un coup monté !

VOIRIE

24) Application de la loi Consommation dite loi « Hamon » et tarification des parkings « Hôtel de Ville » et « Plateau de Vanves »

Rapporteur : Mme Larrère

Depuis 2013, l'exploitation des parkings Hôtel de Ville et Plateau de Vanves est déléguée à la société VINCI PARK, dénommée depuis le 5 novembre 2015, INDIGO PARK.

La loi Hamon (dite loi « Consommation ») du 17 mars 2014 impose aux exploitants de parcs de stationnement d'appliquer au consommateur, pour les paiements payés à la durée, une tarification par tranche de 15 minutes au plus au lieu d'une tarification généralement à l'heure actuellement (et ce pour les 12 premières heures seulement). La loi Hamon est applicable depuis le 1^{er} juillet 2015.

L'objectif de cette loi est de conduire à une tarification plus juste et en rapport avec la réalité des consommations par les clients.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation ne doit pas, dans le respect de principes généraux du droit régissant les contrats publics, remettre en cause l'équilibre économique du contrat.

Ainsi la mise en place de la tarification au quart d'heure doit intervenir :

- Soit en assurant le même chiffre d'affaires qu'auparavant, toutes choses égales par ailleurs,
- Soit en révisant les clauses financières du contrat (loyer, redevance) pour compenser les effets de l'éventuelle évolution du chiffre d'affaires sur l'équilibre économique du contrat.

La tarification au ¼ d'heure n'a pas pour vocation d'augmenter les tarifs mais bien de permettre au client de payer son stationnement au plus près de son temps réellement stationné.

En revanche, la seule division des tarifs horaires par quatre conduits à une baisse significative du chiffre d'affaires. Compte tenu de ces éléments, il convient de procéder à une analyse fine des tarifs et des fréquentations pour trouver l'équilibre le plus juste pour la Ville, le consommateur et INDIGO Park.

Le passage au ¼ heure n'engendre pas de hausse généralisée des tarifs appliqués dans les parcs de stationnement. L'exercice est réalisé pour assurer le même chiffre d'affaires avant/après.

Il convient de prendre en compte 2 éléments directeurs pour comprendre les nouvelles grilles appliquant une tarification au ¼ heure :

- La mise en place de la Loi Consommation a pour objectif de favoriser le pouvoir d'achat en permettant au consommateur de payer le prix le plus juste, pas de le pénaliser.
- La mise en place de la Loi Consommation doit intervenir en assurant le maintien de l'équilibre économique du contrat, principalement pour les délégations de service public, conformément aux principes généraux du droit et indépendamment du risque trafic inhérent à la gestion aux risques et périls d'un délégataire

La définition d'une nouvelle grille tarifaire appliquant le ¼ heure est le résultat de l'application de ces principes. Au final, dans à peu près la moitié des cas le client réalisera une économie réelle par rapport à ce qu'il payait avant mais dans 100 % des cas, il paiera un prix pour une durée de stationnement ajustée au ¼ d'heure près, donc plus proche de son utilisation réelle, sans aucun effet d'aubaine pour l'opérateur.

S'agissant de l'augmentation des tarifs à Malakoff, l'indexation est prévue contractuellement à l'article 30 chaque 1^{er} janvier, afin de maintenir l'équilibre économique (clause pas encore appliquée depuis le démarrage de la Délégation de Service Public en décembre 2013).

Le gain pour la collectivité est aussi prévu contractuellement à l'article 29 puisqu'au-delà du seuil de 310 k€, la collectivité perçoit 50 % du chiffre d'affaires et 80 % au-delà de 390 k€.

La nouvelle grille tarifaire doit donc répondre à ces deux objectifs, la mise en place de la tarification au ¼ d'heure et l'indexation contractuelle.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver les nouvelles grilles tarifaires conformément à l'annexe 1 (Parc « Plateau de Vanves ») et 2 (Parc « Hôtel de Ville »).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la modification des tarifs des parkings « Hôtel de Ville » et « Malakoff Plateau de Vanves » conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2.

Mme Larrère précise que les parkings ne prennent pas les pièces de 1, 2 et 5 centimes d'euros, comme indiqué en annexe 1.

Mme la Maire ajoute que cela évite de changer les parcmètres et donc une dépense qui n'était pas souhaitée.

25) Stationnement payant de la Ville de Malakoff : Adoption de la nouvelle tarification

Rapporteur : Mme Larrère

La Ville de Malakoff a instauré progressivement un stationnement payant sur certaines voies ainsi que sur le parking public souterrain « Hôtel de ville » situé rue Gabriel Crié et sur les parkings du métro Malakoff-Plateau de Vanves et Etienne Dolet.

Depuis 2013, les parkings Hôtel de Ville et Plateau de Vanves sont gérés par la société INDIGO PARK dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Le parking de la station de Métro "Malakoff - Etienne Dolet" continue d'être géré par la Ville.

Une extension du stationnement payant a eu lieu en 2013 puis en 2015. Une carte résident et une carte entreprise ont été mises en place permettant une tarification avantageuse pour les résidents et les entreprises installées sur le territoire communal.

En avril 2013, le Conseil Municipal a adopté une nouvelle grille tarifaire qui n'a pas été revue depuis.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter ces nouvelles grilles tarifaires relatives au stationnement payant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la tarification applicable à chaque zone et les horaires de stationnement payant.

Les tarifs sont identiques sur l'ensemble des voies dites réglementées en stationnement payant et dépendent de la durée du stationnement : le stationnement est payant de 9 h 00 à 19 h 00, sauf les dimanches, jours fériés et le mois d'août.

Les tarifs établis sur ces voies sont les suivants :

0,30 € pour 15 minutes

0,70 € pour 30 minutes

1,10 € pour 45 minutes

1,50 € pour 1 heure

2,70 € pour 2 heures (durée maximum de stationnement).

Le Conseil Municipal adopte la tarification pour les résidents.

Une tarification avantageuse est offerte aux résidents en zone payante, à l'exception de l'avenue Pierre Larousse et du boulevard Charles de Gaulle. Cette tarification particulière est accordée exclusivement aux titulaires d'une Carte de résident.

Tarifification carte résident : 5,50 € pour 7 jours consécutifs - exception faite des dimanches, jours fériés et du mois d'août qui demeurent gratuits.

Le Conseil Municipal adopte la tarification pour les entreprises.

A leur demande, une carte entreprise est attribuée aux entreprises de 1 à 5 salariés, et 2 cartes entreprise aux entreprises de plus de 5 salariés, qui développent une activité au sein d'un établissement implanté sur le territoire communal.

Ces cartes annuelles sont attribuées à l'entreprise, charge à elle de les remettre à ses salariés.

Tarifification carte entreprise : 35 € pour 1 mois – soit 385 € /an le mois d'août étant gratuit.

Le Conseil Municipal adopte la tarification et les horaires de stationnement payant applicables au parking du métro « Malakoff - Etienne Dolet ».

Le stationnement y est payant de 9 h 00 à 19 h 00, du lundi au samedi. Gratuit les dimanches, jours fériés et mois d'août.

Les tarifs établis sur ce parking public sont les suivants :

1,10 € pour 1 heure

2,20 € pour 2 heures

3,30 € pour 3 heures

4,40 € pour 5 heures

6,60 € pour 10 heures (durée maximum de stationnement).

Mme Larrère souligne le fait que ces tarifs restent très raisonnables.

M. Tauthui demande à M. Aarsse où en est la création du syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole ».

M. Aarsse répond que les dates limites ont été repoussées au mois de juin pour ce syndicat, ce qui permet de prendre le temps d'étudier et d'approfondir ce sujet. Les tarifications seront connues en mars.

INFORMATIONS

26) Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DM2016_63 : Mise en place d'un prêt à « Taux fixe de marché » de 1 600 000 euros auprès de la Société Générale au titre des investissements 2016

DM2016_64 : Marché n° 16-21 relatif à l'acquisition de deux véhicules électriques

DM2016_65 : Marché à procédure d'appel d'offres n° 16-17 relatif au service d'impression et de distribution des supports d'information et de communication municipale

DM2016_66 : Marché à procédure adaptée n° 16-23 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'étanchéité et mise en accessibilité de la salle gymnique Yvon Pinon

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.
La secrétaire de séance Mme ZANATTA.**